

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELEPPLEMENT DE LA
RIZICULTURE
2023-2030



TABLE DES MATIERES

Liste des Illustrations.....	v
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vii
RESUME EXECUTIF.....	x
INTRODUCTION.....	13
I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	14
II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	16
2.1. Analyse des maillons de la chaîne de valeur riz.....	16
2.1.1. Production.....	16
2.1.2. Transformation.....	21
2.1.3. Commercialisation.....	22
2.2. Recherche & Développement.....	25
2.3. Structuration de la filière riz.....	27
2.3.1. Organisation de la filière.....	27
2.3.2. Les acteurs de la filière riz.....	27
2.4. Le Financement de la filière Riz.....	30
2.5. Le Cadre institutionnel de la riziculture.....	31
2.5.1. Institutions publiques.....	31
2.5.2. Institutions para publiques.....	31
2.6. Gouvernance du secteur Agricole.....	32
2.7. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).....	33
2.8. Leçons apprises des précédentes stratégies.....	41
2.8.1. Planification.....	41
2.8.2. Mise en œuvre.....	41
2.8.4. Transformation.....	42
2.8.5. Commercialisation.....	42
2.8.6. Gouvernance institutionnelle.....	43
III. ESQUISSE DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	44
IV. FORMULATION DE LA VISION ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES AXES STRATEGIQUES	

4.1. Vision	45
4.2 Objectifs	45
4.3. Alignement et principes directeurs :	45
4.3.1. Alignement	45
• Objectifs de Développement Durable (ODD)	45
• Le Programme détaillé de développement de l’Agriculture en Afrique (PDDAA).....	46
• La politique Rizicole de la CEDEAO	Error! Bookmark not defined.
• Le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD).....	46
4.3.2. Principes directeurs	46
• Le Principe de Participation basé sur l’implication du secteur privé	46
• Le Principe de redevabilité.....	46
4.4. Axes stratégiques.....	47
Axe 1 : Accroissement de la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques.	47
Axe 2 : Accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d’appui) ;.....	52
Axe 3 : Appuyer l’autonomisation de la filière riz.....	57
V. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET PLANS D’ACTION.....	61
VI. SCHEMA DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES	63
VII. MECANISME DE SUIVI EVALUATION, DE REVISION ET DE COMMUNICATION.....	65
7.1. Mécanisme de suivi évaluation	65
7.2. Plan de Communication	66
VIII. Risques, impacts et durabilité	67
8.1. Risques et mesures d’atténuation	67
8.2. Mesures de sauvegarde environnementale	69
8.3. Impact.....	69
8.4. Durabilité.....	70
➤ Infrastructures	70
➤ Intrants (engrais-semences-pesticides)	70
➤ Equipements agricoles	71
➤ La sécurité des infrastructures et des zones de production	71

Références.....	72
ANNEXES.....	lxxiii
Annexe 1 : Cadre logique.....	lxxiii
Annexe 2 : Plan d'action	lxxxvi
Annexe 3 : Projection	cx
Annexe 5 :	cxiv
Annexe 5 :	cxv
Annexe 6 : Indicateurs de base de l'approche RICE.....	cxvi

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des Tableaux

Tableau 1 : évolution des superficies des performances du riz de 2011 à 2022	17
Tableau 2 : force faiblesse, opportunités et menaces de la filière riz au Mali	34
Tableau 3 : activités nécessaires pour la sécurité foncière	48
Tableau 4 : activités nécessaires pour assurer la maîtrise de l'eau	49
Tableau 5 : activités nécessaires pour une meilleure intensification de la production du riz ..	50
Tableau 6 : activités nécessaires pour réduire les pertes post-récolte	53
Tableau 7 : activités nécessaires pour améliorer la conservation du riz	53
Tableau 8: activités nécessaires pour améliorer la transformation du riz	55
Tableau 9: activités nécessaires pour assurer un meilleur accès du riz au marché	56
Tableau 10 : activités nécessaires pour assurer le financement durable de la filière rizicole ..	58
Tableau 11 : activités nécessaires pour renforcer les capacités de l'interprofession riz	59
Tableau 12 : coût de la Stratégie	63
Tableau 13 : Profils des risques de mise en œuvre et les mesures d'atténuation	68
Tableau 14 : Cadre logique de la SNDR III	lxxiii
Tableau 15 : Plan opérationnel Axe 1 :	lxxxvi
Tableau 16 : Plan opérationnel Axe 2	xcviii
Tableau 17 : Plan opérationnel Axe 3	cv
Tableau 18 : Estimation des besoins en engrais	cx
Tableau 19 : estimation des besoins en produits phytosanitaires	cxii
Tableau 20 : estimation des besoins en équipements agricoles.....	cxiii
Tableau 21 : typologie des acteurs de la commercialisation	cxv
Tableau 22 : indicateurs de base de l'approche RICE	cxvi

Liste des Figures

Figure 1 : évolution de la production du riz et des superficies de 2010 à 2020 (FAOSTAT, FAOSTAT, 2023).....	18
Figure 2 : Contribution du rendement à l'augmentation de la production.....	18
Figure 3 : comparaison entre l'évolution de la production, de la demande et de l'importation de riz blanc	21
Figure 4 : circuit de commercialisation du riz (source : adaptée de (Fall, 2018))	23

Figure 5 : Zones de production rizicole cxiv

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADRS	Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal
AFRICARICE	Centre du Riz pour l’Afrique
AHA	Aménagements Hydro-Agricoles
ANACORIZ-M	Association Nationale des Commerçants de Riz du Mali
ANTR-M	Association Nationale des Transformateurs de Riz du Mali
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture du Mali
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEMAPI	Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CMDT	Compagnie Malienne de Développement de Textile
COFO	Commissions Foncières
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du développement Rural
DGCC	Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence
DNA	Direction Nationale de l’Agriculture
DNGR	Direction Nationale du Génie Rurale
DNP	Direction Nationale de la Population
DPPD	Documents Pluriannuel de Programmation des Dépenses
DRA	Direction Régionale de l’Agriculture
EA	Exploitations Agricoles
EAF	Exploitations Agricoles Familiales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
FNAA	Fonds National d’Appui à l’Agriculture
FNTR	Fédération Nationale des Transporteurs Routiers du Mali.
IFRIZ-M	Interprofession de la Filière Riz au Mali
IER	Institut d’Economie Rurale
INSTAT	Institut National des Statistiques

IRRI	International Rice Research Institute (Institut International de Recherche sur le Riz)
LFA	Loi Foncière Agricole
LOA	Loi d’Orientation Agricole
LPISA	Loi de programmation des investissements à moyen terme et des dépenses publiques dans le secteur Agricole
MENOR	Monitoring Externe National Orienté vers le Résultat
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODRS	Office de Développement Rural de Sélingué
OMVF	Office de la Mise en Valeur du Système Faguibine
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
OPV	Office des Protection des Végétaux
OPIB	Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda
ORM	Office Riz Mopti
ORS	Office Riz Ségou
PAP	Projets Annuel des Performances
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique
PDSEC	Plans de Développement Economique, Social et Culturel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNCA	Politique Nationale du Conseil Agricole
PNCD	Plan de communication pour le développement de la riziculture au Mali
PNISA	Plan National d’Investissement dans le Secteur Agricole
PNPR-M	Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali
PN-SRI	Programme National du Système de Riziculture Intensive
PPIV	Petit Périmètre Villageois
PPU	Placement Profond de l’Urée
RAP	Rapports Annuels des Performances
RG	Recensement Général de l’Agriculture
RICE	Résilience Industrialisation Compétitivité

Autonomisation/Emancipation

SNCA	Système National du Conseil Agricole
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SNDR II	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture Version 2
SNDR III	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture Version 3
SRI	Système de Riziculture Intensive
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

RESUME EXECUTIF

La production mondiale du riz, l'une des céréales les plus cultivées au monde, est passée de 215 millions de tonnes en 1961 à 757 millions en 2020. Il est produit par environ 400 millions de petits producteurs à travers le monde.

Au Mali, le riz a un rôle central dans la sécurité alimentaire et contribue également de manière substantielle à la croissance économique du pays. Mais les importantes potentialités rizicoles, avec des superficies jugées aptes à l'irrigation évaluées à près de 2.200.000 ha, ne sont valorisées qu'à hauteur de 25 % en fonction de l'évolution des systèmes de production ci-après :

- Systèmes des grands et petits périmètres irrigués, en maîtrise totale de l'eau ;
- Systèmes de riziculture de submersion contrôlée et de bas-fonds, en maîtrise partielle ;
- Système de riziculture fluviale de submersion libre ;
- Système de riziculture pluviale.

La production nationale de riz paddy au cours des dix dernières années a presque doublé passant de 1 950 850 tonnes en 2011 à 3 167 528 tonnes en 2020. L'augmentation de la production est due à l'effet combiné de l'accroissement des superficies aménagées et des rendements même si par endroit on indique une stagnation des rendements.

En dépit de tous les efforts consentis sur la production, le Mali continue à faire l'importation du riz. Ces importations de riz destiné à la consommation se sont élevées globalement à 1 394 937 tonnes pour un montant de 220 646 535 258 FCFA soit une moyenne de 278 987 tonnes/an pour une valeur moyenne de 44, 1 milliards de FCFA entre 2013 et 2017 (DGCC, 2017), 2017 ; (INSTAT, 2017).

A la lumière de ce qui précède, la vision du Mali, à travers la SNDR III, est d'assurer la souveraineté alimentaire du pays en riz et faire du secteur un des moteurs de l'économie nationale à l'horizon 2030.

L'objectif global de la SNDR III est d'accroître durablement la production du riz pour satisfaire les besoins nationaux et le marché régional tout en assurant un revenu décent aux acteurs.

De manière spécifique, il s'agit de :

- accroître la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques (maîtrise d'eau, intensification, modernisation, bonnes pratiques) ;
- accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui) ;
- appuyer l'autonomisation de la filière (financement, renforcement de capacité, la recherche, l'organisation, encadrement, la gouvernance, conseil agricole)

La mise en œuvre de la SNDR III a été scindée en deux phases :

Phase I (2023-2025) : durant cette phase, il sera question de consolider la SNDR II et d'accélérer la cadence pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Pour ce faire, une superficie totale 1 424 332 ha sera emblavée dont 44% en irrigué. Dans la même dynamique il sera mis à la disposition des acteurs de la filière 1 878 820 tonnes d'engrais, 187 088 tonnes de semences et 2 609 420 tonnes de pesticides. Pour terminer, en plus de renforcement de capacités opérationnelles de tous les acteurs, il sera procédé à une modernisation de la filière à travers l'acquisition d'équipements agricoles adéquats. Une analyse rapide montre que si toutes ces actions sont menées, le pays aurait dégagé un stock de sécurité de l'ordre de 90 000 tonnes de riz blanc à l'horizon 2025. Par contre, si rien n'est fait et que l'on garde les tendances actuelles, le pays enregistrera un déficit de l'ordre de 459 000 tonnes.

Phase II (2026-2030): ce sera la phase de croissance et de maturation de stratégie de la filière riz. Pour cela, il serait question de mettre en place un dispositif revolving qui permettra l'accès à 199 216 tonnes de semences et 1 971 064 tonnes d'engrais tonnes. A cela, s'ajoutent 3 789 235 tonnes de produits phytosanitaires. Pour terminer, en sus de renforcement de capacités opérationnelles de tous les acteurs, il sera procédé à une modernisation de la filière par l'acquisition d'équipements agricoles adéquats. Ceci afin de mettre en valeur une superficie totale de 1 501 208 ha dont 35% en maîtrise totale de l'eau. Cette mise en valeur permettra une production de 7 419 297 tonnes de paddy à l'horizon 2030. Une analyse rapide montre que si toutes ces actions sont menées, le pays dégagera un surplus de production de l'ordre de 678 000 tonnes de riz blanc qui pourra être mis sur le marché extérieur. Par contre, si rien n'est fait et que l'on garde les tendances actuelles, le déficit du pays ira en s'aggravant et sera le double de celui noté en 2025 (1050 000 tonnes).

L'opérationnalisation de la stratégie, 2023-2030, se fera à travers les 3 axes ci-après :

- ✓ Axe 1 Accroître de la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques pour **un montant de 119 917 400 000 FCA**
- ✓ Axe 2 : Accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui) **pour un montant de 146 555 000 000 FCFA**
- ✓ Axe 3 : Appuyer l'autonomisation de la filière **pour un montant 2 434 100 000 FCFA**

Son coût est estimé à Deux Cent Soixante-huit Milliards Neuf Cent Six Millions Cinq Cent Mille (268 906 500 000) francs CFA...

Le mécanisme de financement de la SNDR III sera articulé autour de cinq sources différentes :

- L'étatique du Mali ;
- Les collectivités territoriales ;
- Le Secteur Privé ;
- La profession Agricole ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers.

La SNDR III en tant qu'élément de politique gouvernementale pour le développement de la riziculture est à ce titre sous la supervision du Ministre en charge de l'Agriculture. Elle repose

sur trois organes essentiels : le Ministre en charge de l'Agriculture, le Comité national de Pilotage et le Comité national technique de la stratégie.

Le mécanisme de suivi évaluation de la SNDR III sera celui du Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA). Il prendra en compte la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans le secteur rizicole.

INTRODUCTION

Le Mali est un pays aride et enclavé de l’Afrique de l’Ouest, avec une population estimée à 21 697 000 habitants dont 50,41% de femmes et 49,59% d’hommes, sur un vaste territoire de 1 243 000 km² (DNP, 2022). Le pays est traversé par deux fleuves importants de l’Afrique de l’Ouest : le fleuve Sénégal et le fleuve Niger. Ce qui offre d’importantes opportunités d’irrigation.

L’économie du pays est peu diversifiée et exposée aux fluctuations des cours des matières premières. Néanmoins, selon la Banque Mondiale, des progrès non négligeables ont été enregistrés ces dernières années. Le taux d’extrême pauvreté est passé de 47,7% en 2015 à 42,3% en 2019 grâce à une exceptionnelle production agricole depuis 2014. En effet, cette économie est principalement basée sur l’agriculture qui occupe près de 80% de la population active et représente 40% du PIB national. La production céréalière (Mil, Maïs, Sorgho, Riz, fonio et le Blé) qui constitue la base de l’alimentation de la population est la plus importante. Contrairement aux autres céréales, le riz bénéficie d’atouts considérables du fait que c’est une culture très plastique qui s’adapte à différentes conditions écologiques, mais également en termes de potentiel d’irrigation qui peuvent minimiser les contraintes liées au manque général d’eau dans le pays. C’est pourquoi très tôt, l’objectif a été de faire du Mali le grenier à riz de l’Afrique de l’Ouest.

Cette politique a placé le Mali parmi les grands producteurs de riz sur le continent africain, même si cette culture n’occupe qu’environ 15% des terres consacrées à la production céréalière en 2018, comme en attestent les données de la FAO (FAOSTAT, 2023) qui placent le pays comme deuxième producteur de Riz en Afrique de l’Ouest après le Nigéria et le cinquième en Afrique en 2020 (Atlasocio, 2003).

Malgré ces efforts, les résultats restent encore mitigés et une grande partie du riz consommé est encore importé. Ceci s’explique entre autres, par les différentes crises que le pays a connu à l’instar des crises sanitaires (Corona virus), sécuritaire, sociale, et politique de 2020 qui ont fortement drastiquement réduit la main d’œuvre et augmenté la demande en riz¹ (exode rural).

Face à ces crises à répétition, les questions de souveraineté et d’autosuffisance alimentaire se sont remises sur la table pour l’atténuation de l’extrême dépendance du pays vis-à-vis de l’extérieur.

C’est dans ce contexte que s’inscrit l’élaboration de cette SNDR III avec l’appui de la CARD, en revisitant son objectif de production en fonction des contraintes clés que rencontre la filière riz en relation avec le changement climatique et la nécessité d’assurer son autosuffisance en riz et contribuer à l’approvisionnement du marché régional.

¹ Etude sur les cotisations interprofessionnelles en amont et en aval de la filière riz au Mali, IFRIZ 2021, sur financement de l’Union Européenne Novembre 2021, page 20-21

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La production mondiale du riz est passée de 215 millions de tonnes en 1961 à 757 millions en 2020. Il est produit à hauteur de 90 % par les pays asiatiques. Les principaux pays producteurs du riz sont la Chine et l'Inde pour près de la moitié de la production mondiale suivies de l'Indonésie, du Bangladesh, du Vietnam ou encore de la Thaïlande. Ces 6 pays couvrent à eux-seuls près de 75% de la production mondiale.

Le riz est l'aliment de base de 4 milliards de personnes essentiellement des zones de production. Ce qui explique que cette céréale est essentiellement autoconsommée avec seulement 10 % de la production échangé sur les marchés internationaux surtout sur le marché africain.

Malgré cette grande importance, les riziculteurs sont parmi les plus vulnérables à l'impact du changement climatique : sécheresse, inondations, températures élevées, élévation du niveau de la mer, etc. Mais les rizières contribuent elles aussi au changement climatique, car elles génèrent de grandes quantités de gaz à effet de serre : environ 10% des émissions mondiales de méthane proviennent des rizières, ce qui en fait la deuxième source mondiale d'émissions de méthane d'origine humaine. La riziculture utilise 40% de l'eau douce mondiale utilisée dans l'irrigation.(Badoua (PAUL, 2023) ; (Allen, 2020);

La question centrale qui se pose au niveau mondial aujourd'hui est : *comment pouvons-nous stimuler la production du riz afin de répondre à la demande mondiale future, tout en protégeant l'environnement et en améliorant les moyens de subsistance des petits exploitants ?*

Par ailleurs, le commerce mondial du riz, ces dernières années, a été marqué par l'augmentation des importations du riz par certains pays en Asie du Sud, notamment avec le retour du Bangladesh sur le marché d'importation. Les achats externes chinois ont également progressé de 42%, en 2021, de même que l'Afrique subsaharienne a connu une forte reprise des achats externes, notamment au Nigéria avec la réouverture de ses frontières terrestres fin 2020, ainsi qu'en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

De ce qui précède, il ressort la nécessité au continent Africain de tout faire pour satisfaire sa demande intérieure et de dégager un surplus pour contribuer à la satisfaction de la demande mondiale.

Cette situation place le riz au cœur des politiques agricoles tant du continent que de la sous-région. C'est ainsi que dans l'espace CEDEAO, il est retenu d'atteindre l'autosuffisance en riz en 2025. Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir la mise en œuvre de l'offensive riz de la CEDEAO.

Au Mali le riz a un rôle central dans la sécurité alimentaire et contribue également de manière substantielle à la croissance économique du pays. Mais les importantes potentialités rizicoles, avec des superficies jugées aptes à l'irrigation évaluées à près de 2.200.000 ha, ne sont valorisées qu'à hauteur de 25 %.

Les systèmes de culture sont dépendants de la source d'eau, d'où une grande variation de la productivité par hectare selon les systèmes de production. Les statistiques récentes montrent que la culture du riz occupe environ 21% des exploitations familiales agricoles². La culture du

² Source : RGA 2004.

riz fait l'objet d'une attention particulière en termes d'enjeux et de politiques publiques. Il est perçu comme la principale denrée permettant d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs et de satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable.

Le Développement de la filière riz au Mali a été défini dans une première Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR version 2012), avant l'adoption du PNISA (2015-2025) et une seconde stratégie pour la période 2016-2025 a été élaborée. Dans l'optique d'alignement de la SNDR aux orientations définies dans le PNISA, et les objectifs de production définis par CARD2, sa relecture s'avère nécessaire pour l'élaboration de la SNDRIII

L'ambition de la SNDRIII est de relever les défis majeurs ci-dessous auxquels l'ensemble des acteurs du secteur rizicole sont confrontés :

- 1) le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs étatiques et privés ;
- 2) la modernisation des infrastructures rurales et des facteurs de production par des investissements conséquents ;
- 3) l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la compétitivité des produits Agricoles ;
- 4) la promotion de la recherche agricole et de la formation Agricole dans une dynamique de création d'emplois formels ;
- 5) la garantie de la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population malienne.
- 6) Le financement des activités de la riziculture (accès aux crédits d'intrants agricoles, d'investissement dans les infrastructures et équipements agricoles);
- 7) L'accès et la sécurisation foncière ;
- 8) La commercialisation (faible maîtrise du circuit commercial) ;
- 9) La transformation (amélioration de la qualité du riz national).

II. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

L'analyse diagnostique concernera les points ci-dessous :

- les différents maillons de la filière riz sur une période allant de 2011 à 2022 ;
- L'organisation de la filière ;
- Le cadre institutionnel ;
- Le financement ;
- Les acteurs.

2.1. Analyse des maillons de la chaîne de valeur riz

2.1.1. Production

La production nationale de riz paddy au cours des dix dernières années a presque doublé passant de 1 950 850 tonnes en 2011 à 2 864 723 tonnes en 2022 (DNA, Rapport bilan de campagne, 2022). L'augmentation de la production est due à l'effet combiné de l'accroissement des superficies aménagées et des rendements même si par endroit on indique une stagnation des rendements.

L'augmentation des rendements, amorcée avec les réformes des années 80, a connu un essor important à signaler. Elle s'est poursuivie avec la mise en place de l'initiative riz à partir de la campagne 2008/2009 grâce à la subvention des intrants (semences et engrais). La diminution de la production en 2012/2013 par rapport aux deux campagnes précédentes est essentiellement due à la crise politique et sécuritaire que le pays a connue cette année-là et qui a perturbé la mise en place des appuis de l'État et des PTF au secteur agricole.

Passée cette épreuve conjoncturelle, la production a repris sa croissance pour dépasser le cap des trois (3) millions de tonnes en 2019 mais se situe de nos jours autour de 2 850 000 Tonnes en moyenne.

Le tableau 1 présente l'évolution des superficies, des rendements et de la production nationale de 2011 à 2022.

Tableau 1 : évolution des superficies des performances du riz de 2011 à 2022

<i>Années</i>	<i>Superficies (ha)</i>	<i>Taux de croissance</i>	<i>Rendements</i>	<i>Taux de croissance</i>	<i>Productions</i>	<i>Taux de croissance</i>
		<i>(%)</i>	<i>(Kg/ha)</i>		<i>(Tonnes)</i>	<i>(%)</i>
2011	845 552		2 307		1 950 805	
2012	686 496	-18,81	3 362	45,7	2 305 612	18,2
2013	830 408	20,96	2 097	-37,6	1 741 473	-24,5
2014	695 153	-16,29	2 987	42,4	2 076 422	19,2
2015	684 185	-1,58	2 172	-27,3	2 166 830	4,4
2016	762 140	11,39	3 167	45,8	2 451 321	13,1
2017	967 319	26,92	3 241	2,3	2 780 905	13,4
2018	767 874	-20,62	3 332	2,8	2 920 877	5
2019	969 519	26,26	3 804	14,2	3 167 528	8,4
2020	924 644	-4,63	3 457	-9,1	3 196 336	0,9
2021	874 031	-5,79	2 769	-24,84	2 420 245	-32,06
2022	888 116	1,58	3 151	12,12	2 864 723	15,51
Moyenne	813 329	1,76	2 987	6,04	2 475 811	3,77

Source : (CPS/SDR, Rapport annuel, 2022)

Les superficies ont évolué de 684 185 ha à 888 116 ha sur la même période, mais elles ne représentent que 23% du potentiel irrigable.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des superficies et de la production de 2011 à 2022.

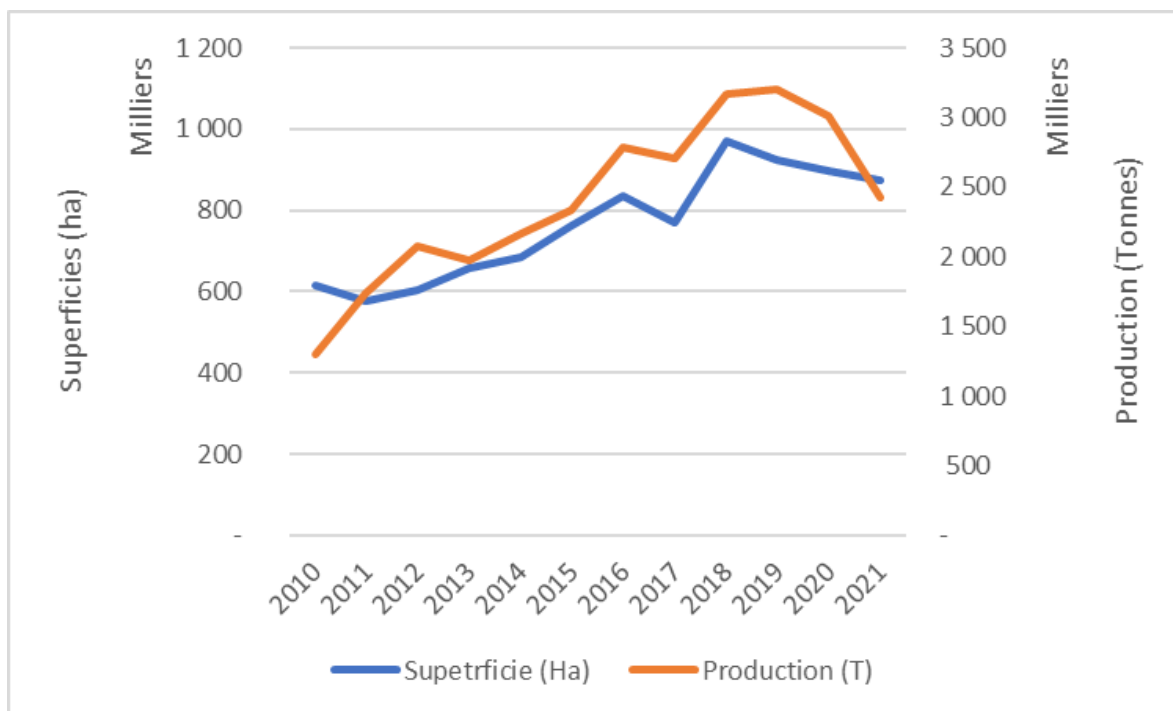


Figure 1 : évolution de la production du riz et des superficies de 2010 à 2020 (FAOSTAT, FAOSTAT, 2023)

Ces progrès sont considérablement dus surtout à l'accroissement des superficies (nouveaux aménagements hydro agricoles). Par exemple à l'Office du Niger, qui contribue pour près de 40% de la production, les rendements restent encore en deçà du potentiel des variétés améliorées disponibles et ne contribuent, depuis le milieu des années 90, que très peu à l'augmentation de la production (DICKO, 2029) comme le stipule la figure ci-dessous.

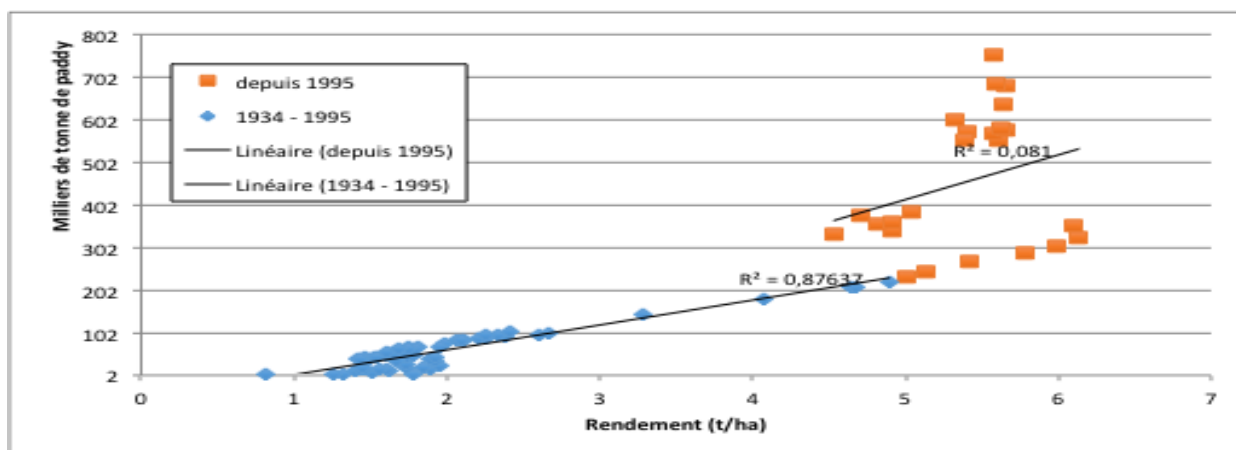


Figure 2 : Contribution du rendement à l'augmentation de la production

L'évolution des rendements et du niveau des productions s'explique par les mécanismes d'approvisionnement du marché en intrants agricoles et en équipements ainsi que par les aménagements hydroagricoles, la formation etc. A titre illustratif, l'Etat du Mali à travers le

département en charge de l'Agriculture a pu au cours de la campagne 2020 subventionner une quantité importante d'engrais³ dont :

- NPK : 5373 tonnes ;
- Urée : 35911 tonnes ;
- DAP : 19590 tonnes.

Selon les statistiques du commerce extérieur (INS (INSTAT, 2017), les importations d'engrais sont en constante augmentation, d'une moyenne de 10 % par an depuis 1971. Au même moment, la valeur des importations a augmenté en moyenne d'environ 12%. La culture rizicole pratiquée dans l'Office du Niger absorbe environ 36 000 tonnes par an (DAP et urée)⁴, constituant ainsi le deuxième marché suivi par la canne à sucre avec ses 3 300 tonnes par an (DAP, urée, et le chlorure de potassium).

De grandes quantités de fertilisants minéraux et organiques sont consommées également par les 06 autres offices riziocoles ainsi que les Directions régionales de l'Agriculture. La création des unités de fabrication des bio fertilisants favorisera l'intensification de la production. A titre d'illustration, en 2022 une quantité de 71 307 tonnes d'engrais organiques et 25 tonnes d'Ovalis ont été distribuées pour un montant total de 4,711 milliards FCFA (DNA, Rapport bilan de campagne, 2022).

En matière de mécanisation Agricole toutes spéculations confondues, le suivi mené par la DNGR en 2017 renseigne que le taux de superficies labourées avec des outils à traction animale est passé de 30% en 2000 à 52% en 2017 (DNGR, Rapport annuel, 2017).

Sur la base du rapport de campagne de 2018-2019 de la DNA/DNGR, il ressort que le taux des exploitations équipées en traction animale est de l'ordre de 47%.

Le rythme de croissance du nombre d'équipements agricoles utilisés au Mali a ralenti après la forte croissance en 2015 du nombre de tracteurs (62%), de motoculteurs (151%), de batteuses (70%) et de décortiqueuses (64%). En effet, l'accroissement moyen entre 2016 et 2019 de l'effectif de matériel motorisé a été de 12% pour le tracteur, 6% pour le motoculteur, 4% pour la batteuse et 7% pour la décortiqueuse. Le nombre de tracteurs acquis par les producteurs en 2019 sans subvention a atteint 505 tracteurs.

De ce qui précède, il ressort que malgré les efforts consentis, la demande en mécanisation reste toujours importante. En effet, le taux de mécanisation agricole a été estimé selon le bilan de campagne agricole 2019 à 51 % tous équipements confondus soit la moitié de la demande.

Les contraintes majeures de la production portent principalement sur la maîtrise de l'eau, la faible application des techniques et des innovations technologiques (variétés de semences adaptées aux différentes zones agro écologiques etc.), le faible taux d'équipements, l'insuffisance de la main d'œuvre agricole, la persistance des maladies du riz, la forte pression des nuisibles, la dégradation des sols, l'ensablement du fleuve Niger, la réduction des pertes post récolte (récolte, battage, transport, stockage, conditionnement, etc.) ; l'insuffisance du

³ Source : DNA, Rapport de campagne agricole 2020

⁴ Cette quantité représente la partie subventionnée et non subventionnée

système d'irrigation d'appoint, etc. C'est pourquoi, des efforts sont en cours pour améliorer la productivité par des techniques performantes comme :

- l'amélioration de la productivité de l'eau et des engrais ;
- la facilitation de l'accès aux équipements agricoles de production et de post récolte ;
- l'application et la maîtrise des bonnes pratiques agricoles comme le Placement Profond de l'Engrais (PPE), le Système de Riziculture Intensif (SRI), la Plateforme de Riz Durable (SRP), le Système Participatif Garantie Bio local et le respect des itinéraires techniques ;
- l'appui des petites exploitations agricoles en équipements, en semences améliorées et à l'accès aux crédits ;
- la mise en œuvre du Programme National du Système de Riziculture Intensif (PN-SRI), etc.

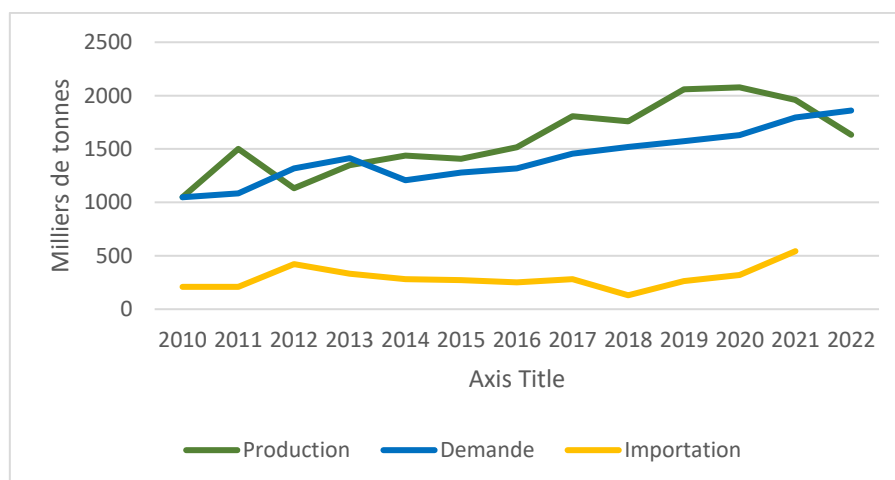
2.1.1.1. Demande en riz

La figure 3 montre l'évolution de demande, de la production, et l'importation de riz blanc de 2010 à 2022.

La demande en riz est déterminée à partir de la population totale mise à jour annuellement et des besoins de consommation par personne et par an tel que définis par la CPS/SDR et l'INSTAT. L'analyse est faite avec la production nationale en riz et aussi avec la disponibilité en riz au Mali.

En matière de production du paddy, le Mali est passé de l'ordre de 1 741 473 tonnes en 2013 pour atteindre le niveau de 2 864 723 tonnes en 2022 (DNA, Rapport bilan de campagne, 2022), ainsi, la croissance annuelle moyenne de la production de paddy constatée durant les douze dernières années est de 5%.

La forte croissance démographique (3,6% en moyenne/an), le changement des habitudes alimentaires (consommation du riz de plus en plus importante dans les zones rurales) et la forte urbanisation de la population influencent fortement sur la consommation de riz qui augmente en moyenne de 7,5 % par an depuis 1995. Au cours de la même décennie, la moyenne de consommation a atteint les 1 834 449 tonnes en riz blanc.



Source : enquête consultant ENP7 .2 AT-IFRIZ, Sept 2022

Figure 3 : comparaison entre l'évolution de la production, de la demande et de l'importation de riz blanc

En dépit de tous les efforts consentis sur la production, le Mali continue à faire l'importation du riz. Ces importations de riz destiné à la consommation se sont élevées globalement à 1 394 937 tonnes pour un montant de 220 646 535 258 FCFA soit une moyenne de 278 987 tonnes/an pour une valeur moyenne de 44, 1 milliards de FCFA entre 2013 et 2017 (Source : DGCC et de l'Institut National des Statistiques (INSTAT, 2017). Les importations ont évolué de manière fulgurante durant les années 2019, 2020 et 2021 (DGCC, 2022) pour un cumul de 1 264 805 tonnes soit une moyenne de 421 601 tonnes /an.

Pour ce qui concerne le riz étuvé, la demande nationale provient des marchés de consommation de masse (marchés urbains 35%), des marchés de niche (supers marchés, hôtels et restaurants 15%), des marchés de transformations agroalimentaires 30%, des marchés d'importation sous régionaux (Guinée et Mauritanie 20%).

La demande de consommation du riz étuvé est largement supérieure au volume d'offre de production nationale d'où une forte importation du riz étuvé. Selon un opérateur industriel importateur de riz étuvé M. TOURE aux marchés de Bamako, « *au moins 250 tonnes de riz étuvé sont importées chaque semaine de la République d'Inde* ». Pour les 4 grandes sociétés importatrices du riz étuvé la moyenne de riz importé par an est estimée à 282 000 tonnes. Ainsi la demande nationale peut être estimée à 732 000 tonnes en tenant compte de l'offre de production nationale actuelle 450 000 tonnes plus la quantité importée (282 000 T). (GRIDD, 2021).

En effet, il ressort de cette description, que la production nationale a commencé à couvrir les besoins nationaux depuis 2013 avec un pic en 2019/2020 en considérant la moyenne annuelle des besoins. Malgré cela, le gouvernement poursuit une politique pro-consommateur où les importations arrivent sur le marché à des prix hors taxes. Ce qui permet de remettre encore à l'ordre du jour la question des importations.

En tout état de cause, il serait pertinent de prendre en charge trois éléments dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie : ***la croissance démographique, la croissance de la production et la fiabilité des statistiques***. Et tenir compte de la corrélation entre les trois éléments en vue de pouvoir faire une bonne planification et de mieux orienter les mesures d'accompagnement prises pour les importations dans le cadre des investissements prioritaires dans la filière riz.

2.1.2. Transformation

L'amélioration de la qualité du riz local suppose des actions combinées à différents niveaux (production, stockage, transformation), avec un appui conséquent des structures de recherche et d'appui/conseil et formation.

Depuis quelques années, des mini rizeries ont fait leur apparition, essentiellement en zone Office du Niger. Elles ont l'avantage de donner un produit relativement de meilleure qualité que les décortiqueuses mobiles.

Actuellement, le secteur de la transformation industrielle du riz dispose de 6 rizeries ayant toutes une capacité dépassant les 50 000 tonnes /an. On dénombre également 40 mini-rizeries

et au moins 4 971 décortiqueuses (DNGR, Rapport annuel, 2019). Ce qui fait qu'on note une transformation de près de 20% de la production de façon moderne.

A côté de cette transformation du riz paddy en riz blanc, nous avons l'étuvage du riz qui jadis systématiquement pratiqué de manière traditionnelle dans le Delta Intérieur du Niger. De nos jours l'étuvage prend de plus en plus de l'ampleur au niveau de la consommation de par sa valeur marchande dans les capitales régionales et de sa qualité nutritionnelle.

L'étuvage, réalisé par les femmes au niveau de toutes les régions rizicoles au Mali, est confronté à d'énormes difficultés, notamment, l'absence d'un cadre de concertation, la faible mécanisation, la faible qualité de la matière première et la faiblesse de l'appui accordée à ce maillon. Ce volet commence à s'améliorer progressivement depuis la dernière décennie. On note un début de structuration des acteurs de l'étuvage qui sont majoritairement des femmes. Il existe une faitière nationale appelée Union Nationale des Femmes Etuveuse avec l'appui de l'IFRIZ-M et de ses partenaires dont le Centre d'Innovation Verte/GIZ et Rikolto.

De nombreuses contraintes se rapportant à cette transformation sont liées aux capacités de financement des acteurs, à leur qualification, aux itinéraires technologiques de transformation et à la commercialisation des produits.

Au bas de l'échelle se trouve une dernière catégorie de transformation focalisée sur la fabrication des gammes de produits agroalimentaires à base de riz blanc et étuvé. Ces produits sont enrichis en vitamines et sels minéraux grâce au mélange du riz avec d'autres céréales et légumes dont les valeurs nutritives sont avérées.

2.1.3. Commercialisation

Selon Fall (2018) au Mali comme dans la sous-région, le circuit de commercialisation comprend ainsi plusieurs types de marchés et de points d'échanges où des services de collecte, de regroupement, de transport et de détail sont exécutés, comme illustré par la figure ci-dessous. L'achat peut se faire directement chez le producteur ou auprès d'un intermédiaire, alors que la vente est conclue avec le consommateur ou un intermédiaire.

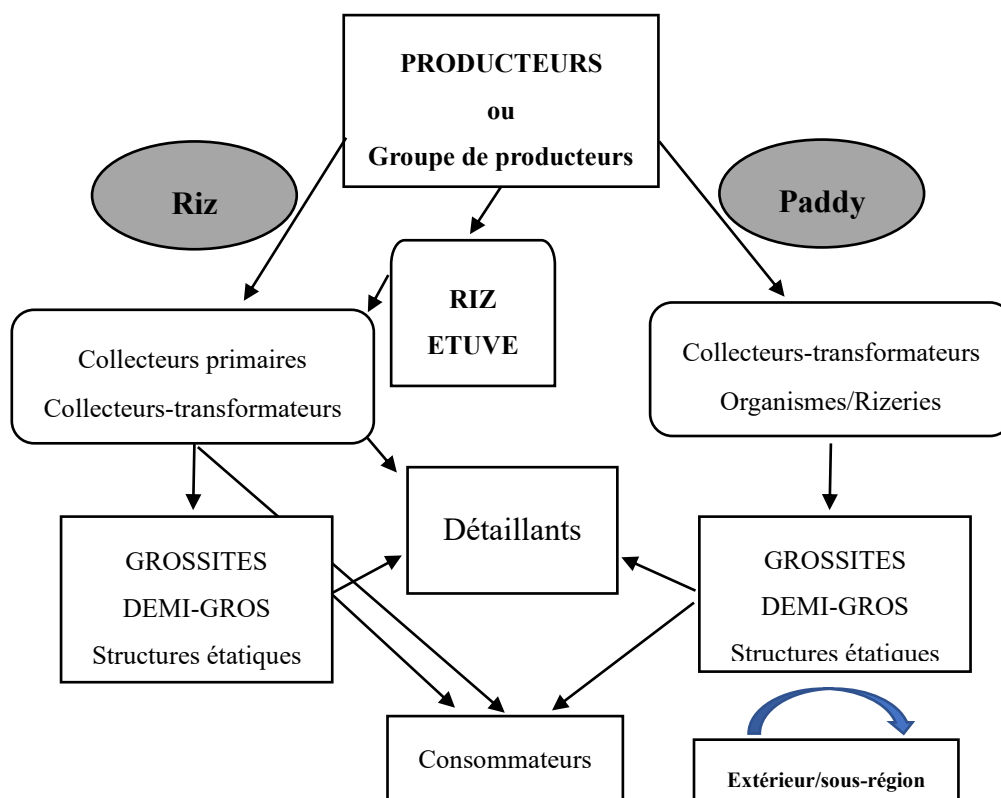


Figure 4 : circuit de commercialisation du riz (source : adaptée de (Fall, 2018))

Les transactions se déroulent au sein de petits marchés de production avec des collecteurs vers les grands marchés de production qui se trouvent généralement dans les zones de production, notamment des périmètres irrigués. Ces marchés servent de point de regroupement des quantités achetées puis drainées vers un gros centre de regroupement où les acteurs ont de plus grandes capacités de stockage pour le ravitaillement soit les consommateurs locaux ou la vente vers l'extérieur du pays. Avec ce système de distribution les producteurs vendent le paddy dans la zone de production à des intermédiaires collecteurs ou directement à des commerçants sur les marchés hebdomadaires ou directement au village. Le riz ainsi collecté se retrouve principalement sur les marchés et dans les boutiques des villes, mais aussi dans d'autres villes du pays et même à l'extérieur du pays.

En plus du commerce du riz produit localement, le riz importé fait également l'objet de commercialisation au Mali. Selon la Direction Générale du Commerce et de la Concurrence (DGCC, 2022) les importations ont évolué de manière fulgurante durant les trois dernières années avec une moyenne de 421 601 tonnes /an, contre habituellement 200 à 300 000 tonnes (FAOSTAT, 2023). Cette situation pourrait être reliée à la crise politico-sécuritaire que connaît le pays notamment les grands bassins de production de riz dans les régions de Ségou, Mopti et Tombouctou ainsi que les contraintes biophysiques liées au changement climatique. La commercialisation du riz importé, même si elle fait intervenir certains acteurs intermédiaires comme les demi-grossistes et les détaillants, est contrôlée par un nombre réduit de gros importateurs qui bénéficient de subvention de l'Etat et pratiqueraient du dumping.

Le circuit de commercialisation est animé dans le cadre d'une interaction entre les différents acteurs collecteurs, regroupers, grossistes ou demi-grossistes, détaillants et les consommateurs en interaction avec les producteurs.

Pour ce qui est de la commercialisation, il faudra noter l'existence d'un circuit bien étudié mettant en relation divers acteurs et garantissant la disponibilité du produit auprès des consommateurs. La commercialisation du riz local concerne essentiellement des opérateurs privés locaux disposant d'un volume financier faible alors que celui du riz importé intéresse plutôt des traders locaux avec l'intervention de la banque qui leur octroie un financement conséquent. L'accès aux ressources financières et la mise en relation sont des conditions d'impulsion et de relance du commerce du riz. Il est à noter l'existence d'une organisation des acteurs en une Association Nationale des Commerçants de Riz du Mali (ANACORIZ-M) qui leur permet, à travers l'IFRIZ-M, de participer aux bourses de céréales et à des appels d'offres pour les achats institutionnels organisés par l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM), même si son fonctionnement reste timide en raison du fait qu'elle n'a pas commencé à livrer des services à ses membres (IFRIZ-M, 2022).

Malgré ces opportunités, la commercialisation fait encore face à de nombreuses contraintes dont entre autres : la faible qualité physique du riz transformé, la faible capacité financière des collecteurs et détaillants, le peu d'intérêt des grossistes pour le riz local, l'absence d'un label de qualité pour la filière riz national et la faible intervention des banques dans le financement de la commercialisation de ce riz.

2.1.3.1. Compétitivité

Le riz produit localement au Mali, contrairement à beaucoup de pays de la sous-région, est très apprécié des consommateurs maliens à cause de son bon goût.

Par contre, le marché malien reste encore tributaire du riz importé qui a une présentation physique irréprochable tout en étant vendu à un prix plus bas. La qualité du riz local est affectée par la présence d'impuretés (cailloux et autres impuretés), et d'un taux élevé de brisures.

La qualité du riz produit en condition de maîtrise totale est généralement de qualité acceptable, la marge d'amélioration de la qualité des produits issus des autres systèmes est encore grande. Pour pallier cela, de nombreux intervenants ont fait de l'amélioration de la qualité du riz une de leurs cibles prioritaires. C'est le cas de Rikolto qui veut relever le défi d'offrir sur le marché malien, un riz local de qualité irréprochable et permettre ainsi aux riziculteurs familiaux d'accroître leurs revenus (RIKOLTO, 2023)

Au Mali, le marché du riz est caractérisé par deux principales tendances dynamiques :

1. l'augmentation significative des prix depuis la campagne agricole 2007/2008 et qui était entraînée par une combinaison des prix mondiaux élevés et une augmentation de la demande du riz national ;
2. l'apparition d'un marché de niche de riz local de haute qualité. Cette nouvelle tendance signifie que le marché du riz local est subdivisé en deux principaux segments :
 - i. *un marché de niche basé exclusivement sur le riz local poli* pour un bon éclat et débarrassé de toutes les impuretés ; souvent trié, calibré, dans le but d'avoir un mélange homogène de grains de riz (habituellement, le riz long ou la brisure) ;
 - ii. *un marché collectif (marché de masse) de riz importé et de riz local non nettoyé et hétérogène.*

Dans presque tous les systèmes (maîtrise totale, Pluvial, submersion contrôlée, submersion libre, bas-fond), les prix qui prévalent sur les marchés de consommation sont nettement au-

dessus des coûts de production. Avec la prime de 15 à 25 % sur les prix du marché de niche (riz de luxe), un groupe diversifié d'acteurs de la chaîne est en train de se positionner pour ce marché. La marge brute moyenne est de 43 FCFA/kg. Cette marge peut atteindre 77 FCFA/kg à l'Office du Niger en maîtrise totale de l'eau.

Par ailleurs, la majorité des producteurs vendent leur production en riz décortiqué. Ce qui leur permet de récupérer une partie de la valeur ajoutée par la commercialisation des grains, des sons et balles de riz.

Le riz produit au Mali est fortement apprécié par les consommateurs maliens et ceux de la Sous-régions à cause de son goût même si le marché reste tributaire du riz importé. Par contre, son *prix élevé*, sa faible qualité physique, l'insuffisance de labels commerciaux facilitant la reconnaissance de ce riz par les consommateurs impactent négativement sur sa compétitivité par rapport au riz importé. Pour renforcer la compétitivité du riz malien sur le marché, il faut entre autres :

- (i) améliorer la qualité du riz malien à travers l'amélioration de la qualité des équipements (promotion d'équipements et d'unités de transformation) adaptés ;
- (ii) supprimer la concurrence déloyale du riz importé en moralisant les mesures d'accompagnement accordées aux importateurs ;
- (iii) développer des labels commerciaux ;
- (iv) Mettre l'accent sur la certification des riz marchands ;
- (v) soutenir l'activité de l'étuvage en faisant des investissements structurants en faveur des étuveuses et renforcer le positionnement du riz local étuvé sur le marché ;
- (vi) promotion de solutions digitales pour soutenir la commercialisation du riz.

2.2. Recherche & Développement

Les recherches menées par l'Institut d'Economie Rurale (IER) ont été orientées vers la mise au point de technologies adaptées aux besoins de l'intensification des systèmes rizicoles irrigué et pluvial. L'intensification de la riziculture irriguée est devenue indispensable en raison du coût élevé de l'entretien périodique des infrastructures et des amortissements assez longs.

D'une manière générale les activités de recherche ont été axées sur les domaines de l'amélioration variétale, de l'agronomie, de la gestion de l'eau, de la défense des cultures, de la transformation ainsi que la commercialisation du riz. L'IER dispose de stations de recherche installées à Niono (pour le riz irrigué), à Sikasso (pour le riz pluvial et de bas-fonds) et à Mopti (pour le riz flottant et d'immersion profonde).

En amélioration variétale, de nombreuses lignées et d'hybrides de riz sont disponibles. Les ressources disponibles ont un potentiel de production de 8 à 12 tonnes par hectare et peuvent atteindre jusqu'à 6-8 tonnes en milieu paysan. Ces ressources existent pour l'ensemble des écologies rizicoles du pays.

En plus des ressources phyto-génétiques, des Bonnes Pratique Agricoles ont été développées pour permettre aux agriculteurs d'améliorer leur productivité et de préserver l'environnement.

Il s'agit de pratiques de fertilisation valorisant les ressources organiques et l'utilisation efficaces des fertilisants industriels y compris les produits de synthèse.

En défense des cultures, l'accent est mis prioritairement sur l'utilisation des biopesticides et la lutte biologique dans le souci de la protection de l'environnement. Ces techniques sont associées à l'utilisation rationnelle des pesticides chimiques (doses et périodes d'application des molécules dans la lutte contre les adventices, les insectes et les maladies).

L'IER dispose d'unités de production de semences de prébase et base qui produisent chaque année une grande partie des besoins des producteurs semenciers (coopératives, associations des producteurs, les fermes et entreprises privées). Dans ce domaine, le partenariat public-privé doit être développé et soutenu. Il doit permettre à terme de doter le secteur privé de capacité technique pour la production de semence de qualité y compris les semences de troisième (G3) et quatrième génération (G4).

Les doses de semences par ha recommandées par la recherche pour les trois principales écologies sont 40 à 50 kg pour le riz irrigué avec maîtrise de l'eau, 60 à 80 kg pour le riz pluvial et le riz de bas-fond. Avec le renforcement des capacités techniques des producteurs et l'utilisation de semences de très bonne qualité, ces doses pourraient être considérablement réduites.

Par ailleurs, l'IER a développé ou adapté de nombreux outils, dans le cadre de la mécanisation des différentes opérations de préparation du sol, de mise en place et d'entretien des cultures ainsi que de la récolte et des opérations post-récoltes, en collaboration avec ses partenaires.

Ces résultats ont été acquis grâce à la collaboration que l'IER entretient avec des structures nationales (les services de vulgarisation Direction Nationale de l'Agriculture, les Offices et Organisations Non Gouvernementales, les Institutions d'Enseignement et de Recherche) et les Institutions Internationales de Recherche (AFRICARICE, IRRI et CIRAD) pour le développement de technologies et l'organisation des acteurs de la filière.

Malgré l'existence de nombreuses technologies issues de la recherche avec des variétés pouvant atteindre de nos jours 7 à 8 tonnes par hectare en milieu paysan, en riziculture irriguée (maîtrise totale de l'eau) et 3 à 4 tonnes en riziculture pluviale, de submersion et de bas fond, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités des producteurs. Pour ce faire, il est important de multiplier les activités de renforcement de capacité des acteurs de la production pour mieux valoriser le potentiel des résultats de la recherche.

La recherche est très active et contribue considérablement à améliorer la productivité du riz local et sa qualité. De nombreux acquis sont enregistrés en termes d'amélioration variétale avec des variétés performantes et appréciées des utilisateurs pour toutes les écologies rizicoles, des pratiques de fertilisations organo-minérale et de gestion efficace de l'eau en irrigation.

Cette recherche est cependant confrontée à un manque récurrent de financement qui est essentiellement assuré par des partenaires extérieurs avec peu d'intervention de l'Etat et des privés maliens.

Malgré cela, de nombreuses technologies en termes de variétés performantes, méthodes de fertilisation et de protection des cultures ainsi que dans le domaine de la planification et de l'accès au marché ont été développées.

Certaines de ces technologies connaissent des difficultés de dissémination en lien justement avec le manque de financement pour la mise à l'échelle.

Par ailleurs, le personnel de recherche est vieillissant avec de nombreux départ à la retraite de chercheurs de haut niveau qui ne se sont le plus souvent pas remplacés.

2.3. Structuration de la filière riz

2.3.1. Organisation de la filière

L'organisation de la filière met en jeu plusieurs acteurs au rang desquels les acteurs étatiques, les acteurs non étatiques et celui regroupant les différents acteurs des maillons de la chaîne de valeur riz regroupés essentiellement au sein de l'interprofession de la filière riz.

2.3.2. Les acteurs de la filière riz

2.3.2. 1. Acteurs Directs

2.3.2. 1.1. Interprofession de la filière Riz

L'IFRIZ-M est mise en place en mars 2016 par la loi n°06-045 du 05 septembre 2006 et son texte d'application (Décret n°08-793/P-RM du 31 décembre 2008 portant création et enregistrement des organisations interprofessionnelles agricoles). Elle est une organisation professionnelle agricole à caractère associatif, apolitique, non confessionnelle et jouit d'une personnalité morale de droit privé malien. Elle est conforme à la loi sous **l'arrêté interministériel** sous le N°2020 - 2840 /MAEP – MICPI- SG du 02 décembre 2020.

L'Interprofession de la Filière Riz regroupe les familles professionnelles des organisations de la filière qui sont les suivantes :

- La Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali (PNPR-M) ;
- L'Association Nationale des Commerçants de Riz du Mali (ANACORIZ) ;
- L'Association Nationale des Transformateurs de Riz du Mali (ANTR-M) ;
- La Fédération Nationale des Transporteurs Routiers du Mali (FNTR).

2.3.2.1.2. Acteurs de la production

Le maillon de la production est animé par les producteurs et leurs organisations. Ils assurent la production, notamment dans les zones aménagées où les surplus sont stockés, transformés et/ou drainés sur les marchés. Selon le recensement général de l'agriculture (CPS/SDR, 2005), la riziculture est pratiquée par 21% des exploitations agricoles que compte le pays.

Les producteurs, sont à ce jour le maillon le mieux structuré de la filière riz. En effet, ils sont regroupés au sein de la PNPR-M (Plateforme Nationale des Producteurs de Riz du Mali). La PNPR-M est organisée de la base au sommet comportant de façon ascendante des centaines d'OP de base membres des 7 plateformes régionales dans les principaux bassins de production de riz, les organisations faitières au niveau communal, local et régional, et les plateformes

régionales des producteurs de riz (PRPR). Elle est administrée à deux niveaux : le niveau régional et le niveau national.

2.3.2.1. 3. Acteurs de la transformation

Les acteurs du maillon de la transformation sont nombreux. On peut les classer en trois catégories :

- les transformateurs industriels ;
- les transformateurs artisanaux ou semi-artisanaux.
- les transformateurs agro-alimentaires (seconde transformation).

Les transformateurs industriels sont peu nombreux et comprennent quelques entreprises qui sont les Grands Moulins du Mali (GMM), la Rizerie Royale du Mali (R2M), Société Benny Sarl (Ex AGROMA), Moulin Moderne du Mali (3M), Société Ely DIARRA (KO2), Planète Distribution. En plus de faire de la transformation, certaines entreprises industrielles font également le commerce des céréales, notamment l'importation et la revente de riz.

Les transformateurs artisanaux ou semi-artisanaux sont principalement représentés par des femmes, sauf pour les opérateurs de décortiqueuses. Les volumes de riz transformés par la transformation artisanale ou semi-artisanale (mini-séries et décortiqueuses) sont assez élevés, mais la qualité du produit issu de cette transformation est assez faible.

Les transformateurs se sont dotés d'une structure horizontale de coordination depuis 2016 qui est l'Association Nationale des Transformateurs de Riz du Mali (ANTR-M). Cette organisation regroupe les transformateurs industriels, artisanaux et les acteurs de l'agroalimentaire.

2.3.2.1.4. Acteurs de la Commercialisation

Le maillon de la distribution du riz est animé par des acteurs subdivisés en plusieurs groupes et qui se définissent par les individus, entreprises ou organisations qui achètent et revendent du riz. L'achat peut se faire directement chez le producteur ou auprès d'un intermédiaire, alors que la vente est conclue avec le consommateur ou un intermédiaire. Ces acteurs sont décrits dans le détail au niveau du chapitre commercialisation plus haut dans ce document.

Les commerçants se sont dotés d'une structure horizontale de coordination depuis 2016 qui est l'Association Nationale des commerçants de Riz du Mali (ANACORIZ-M).

2.3.2. 2. Acteurs indirects

Les acteurs indirects sont ceux qui livrent des services à la filière riz (maillons production-transformation-distribution).

2.3.2.2.1. Le collège des acteurs étatiques

L'état a pour rôle de mettre en place le cadre favorable (cadre législatif et réglementaire). Il veille au respect des engagements et de la redevabilité de l'Interprofession au regard de ses missions comme décrites dans la LOA (2006).

Ce collège se compose des Ministères de Développement Rural, du Commerce et de l'Industrie ; de l'Economie et des finances ; des transports plus leurs services déconcentrés.

Au titre du Ministère en charge du développement Rural, compte tenu de ses attributions, a officiellement mis en place un cadre de dialogue avec l'Interprofession. Ce cadre permettrait à l'Etat de valider entre autres les Accords interprofessionnels établis et d'appliquer la législation en vigueur.

Au titre du Ministère en charge de l'Industrie et du Commerce, il apporterait un appui en ce qui concerne :

- la détermination des règles de fixation du prix et des conditions de paiement tenant compte de l'environnement international, régional et national, ainsi que des charges de structure des différentes professions et des marges acceptables.
- un appui à tous les aspects liés à la transformation, notamment en ce qui concerne les techniques et technologies de transformation.

Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances, il apporterait l'appui financier et les mesures de faciliter prises en tout lieu de la responsabilité de l'Etat.

Au titre du Ministère des Transports en collaboration avec le Ministère en charge du Développement Rural, apporterait un appui en ce qui concerne la détermination de normes en matière de transport du riz (adéquation du véhicule à la spécificité du riz, etc.).

2.3.2.2.2. Les Structures techniques, la recherche

Les structures techniques et instituts de recherche (notamment l'IER) apporteraient un appui aux maillons production et transformation, en vue d'améliorer la qualité, la quantité, la conservation et la transformation.

2.3.2.2.3. Le Collège des acteurs non étatiques

Ce collège comprend :

- **les Banques et systèmes financiers décentralisés** : ils appuient le financement de la filière en mettant à la disposition des acteurs des prêts où ils collectent des subventions des actions de la filière ;
- **les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)** : ils collaborent avec l'Etat à travers des coopérations bi et multilatérales. Ils apportent leurs contributions de financements à l'Etat à travers des grandes orientations politiques que celui-ci défini ;
- **Les ONGs** : elles financent les projets et programmes à travers des conventions de partenariats. Ils apportent leurs expertises techniques dans le cadre de l'Assistance technique et leurs contributions au financement à la mise en œuvre des projets et programmes ;

- **Les Collectivités territoriales** : ces collectivités apportent leurs appuis à la dimension de leurs interventions et de leurs compétences.

2.4. Le Financement de la filière Riz

Dans le secteur rizicole, un recensement de projets en cours montre que durant les dix dernières années un montant de près de 200 milliards de francs CFA sont investis pour le développement de la filière riz soit une moyenne de 20 milliards par an. Ces investissements sont les faits de l'Etat à travers ses ressources internes et les partenaires techniques et financiers bilatéraux que multilatéraux, ainsi que les ONG et programmes spéciaux (voir annexe sur recensement des projets).

En plus de ces financements, l'Etat a investi 6,22 milliards FCFA en 2015 dans le FNAA pour assurer un meilleur accès aux équipements motorisés. A cela, il faudra ajouter la subvention étatique dans le secteur agricole pour l'acquisition des intrants qui se chiffre en moyenne depuis 2012 à près de 35 milliards de FCFA (DNA, 2020).

A côté des ressources publiques, on note un financement privé assuré par les banques ou les opérateurs privés, même si des difficultés d'accès au crédit sont citées par la quasi-totalité des acteurs comme la contrainte majeure pour le développement de la filière. Bien qu'il existe une banque de développement agricole au Mali, les acteurs du secteur rizicole éprouvent d'énormes difficultés à accéder au crédit de campagne et de commercialisation. Les difficultés sont de trois ordres (i) le premier tient au délai très court des crédits documentaires qui correspondent au guichet auquel les commerçants sont généralement éligibles. Ce délai est jugé incompatible avec les activités de commercialisation de riz local ; (ii) le second est le manque de refinancement des prêts en cas de besoin ; (iii) le troisième est relatif au taux d'intérêt appliqué par les banques commerciales. Ces taux d'intérêts sont également jugés très élevés oscillant entre 13 et 18% par an. A ces contraintes majeures, s'ajoutent celles relatives aux garantis dont les acteurs ne disposent pas toujours.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement de la République du Mali a initié le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) comptant trois guichets et qui pourrait financer la filière riz. Ces guichets sont les suivants :

- guichet1 : développement agricole ;
- guichet2 : risque et calamité agricole ;
- guichet 3 : fonds de garantie.

Enfin, en dépit des efforts fournis en matière de financement, il n'en demeure pas moins que pour atteindre les objectifs en 2030, le niveau actuel doit être doublé voire triplé. Pour y arriver l'Etat doit :

- compter sur tous les acteurs actifs dans le maillon de financement ;
- apporter un appui aux systèmes financiers pour une meilleure couverture du territoire et une meilleure satisfaction des besoins des exploitants ;
- rendre plus opérationnel le FNAA (guichet 1 : développement agricole, guichet 2 : risque et calamité agricole ; guichet 3 : fonds de garantie).

- mettre en place un système d'assurance récolte,
- aider l'IFRIZ-M à l'autofinancement par la mise en place d'un système de « prélèvement ».

Au-delà de ces cinq (05) derniers points, une autre alternative est en cours de construction en réponse à une disposition de la Loi d'Orientation Agricole, chapitre III, art 195, qui stipule que « *La planification du développement Agricole se fait, en concertation avec les Collectivités territoriales et la Profession Agricole* ». La priorité du moment est la Loi de programmation des investissements à moyen terme dans le secteur Agricole et des dépenses publiques dans le secteur Agricole en cours d'élaboration. Cette Loi de programmation (LPISA) représentera une solution structurelle qui répond en grande partie aux problèmes de financement des actions publiques d'envergure.

2.5. Le Cadre institutionnel de la riziculture

Le contexte institutionnel actuel du secteur rizicole est caractérisé par l'existence d'institutions publiques, para publiques et privées.

2.5.1. Institutions publiques

Les institutions publiques se caractérisent par plusieurs ministères ayant en charge le pilotage des interventions publiques dans le secteur. Il s'agit des Ministères du Développement Rural, de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire qui a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et nutritionnelle.

En outre certains départements sectoriels notamment le Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et celui de l'industrie et du commerce contribuent à la promotion des filières agricoles dont le riz.

Ces ministères sectoriels ont en charge i) l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sous-sectorielles dans leurs domaines de compétence respectifs en synergie avec les départements ministériels et autres structures concernées par le développement rural.

On note nonobstant le rôle et responsabilité claire de l'Etat des insuffisances comme : i) la synergie entre les départements et ii) l'instabilité institutionnelle (le changement de nom des ministères et de tutelle de certaines structures centrales).

Par ailleurs, les principaux acteurs de l'Etat impliqués dans la filière riz sont les suivants : Le Ministère chargé de l'Agriculture, maître d'ouvrage des principaux projets et programmes de développement de la filière rizicole, via ses services tels que, ses directions nationales, les Offices/Agences et les directions régionales. En sus de ces structures, il faut retenir les collectivités territoriales comme institution impliqué dans la mise en œuvre des politiques rizicoles.

2.5.2. Institutions para publiques

2.5.2.1. Les Chambres d'Agriculture et l'APCAM

Selon la législation en vigueur, la Chambre Régionale d'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali constituent auprès des pouvoirs publics les organes consultatifs sur les questions d'intérêts Agricoles.

À ce titre, elles donnent leurs avis à la demande des pouvoirs publics ou formulent des suggestions sur leur propre initiative sur les questions Agricoles ou relatives au Monde Rural

En dépit des avancées significatives enregistrées au cours des dernières années, le réseau des chambres d'Agriculture manque de ressources pérennes pour la mise en œuvre des plans d'orientation des différentes mandatures et la tenue régulière des sessions consulaires. Il connaît en outre des difficultés de coordination.

2.5.2.2. Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

Les Organisations Professionnelles Agricoles sont des groupements de personnes physiques ou morales, à vocation Agricole, qui décident de s'unir pour la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des tiers pour la fourniture de biens et de services à leurs membres. Elles comprennent notamment les coopératives, les associations, les unions, les fédérations, les confédérations, les fondations, les syndicats et les interprofessions.

2.6. Gouvernance du secteur Agricole

Le système de gouvernance du secteur consacre le partenariat État, Collectivité Territoriale, Profession Agricole, Secteur Privé et société civile dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement.

La Loi d'Orientation Agricole favorise la mise en place d'un certain nombre de mécanismes de gouvernance et de financement du secteur Agricole. Il s'agit entre autres i) du Fonds National de l'Appui à l'Agriculture (FNAA avec ses trois guichets) ; ii) la mise place de l'Observatoire National du Foncier Agricole ; iii) la mise en place du cadre de concertation entre l'Etat et les interprofessions ; iv) la mise en place de la Politique et du Système National de Conseil Agricole (PNCA/SNCA) ; v) l'élaboration de la Loi de programmation des investissements à moyen terme et des dépenses publiques dans le secteur Agricole (LPISA).

Il est important de souligner que le FNAA n'est pas entièrement opérationnel. A cela s'ajoutent le fait que les processus d'élaboration de la LPISA, du PNCA/ SNCA et de l'Observatoire National sur le Foncier Agricole et du cadre de concertation de l'IPA sont en cours.

En dépit des avancées et des initiatives en cours le renforcement des capacités des acteurs est nécessaire sur le leadership, la coordination, la responsabilisation, etc.

Il ressort de l'analyse du cadre institutionnel : i) l'existence de plusieurs acteurs dans le champ de développement du secteur Agricole, ii) l'existence de cadre législatifs et réglementaires qui clarifient les rôles et responsabilités des acteurs clé du secteur agricole, iii) les appuis pour l'organisation des filières dont le riz ; iv) l'existence d'initiative pour la mise en place des mécanismes de coordination et de financement des actions dans le secteur du Développement Rural.

Malgré ces avancées il est nécessaire de i) favoriser la signature d'accord-cadre entre l'Etat et l'interprofession de la filière riz ; ii) appuyer dans le cadre du financement du secteur agricole l'élaboration de la Loi de Programmation des investissements et des dépenses publiques dans le secteur Agricole ; iii) mettre en place l'observatoire sur le riz ; iv) informer et sensibiliser les acteurs financiers sur la nécessité de développer des produits spécifiques au riz.

2.7. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Le diagnostic de la filière riz fait ressortir des forces qui peuvent être considérées comme des leviers pour son développement. Des opportunités également existent et peuvent stimuler l'émergence de la filière. Cependant, de nombreuses faiblesses persistent et limitent les performances de la filière. Tout comme certaines menaces qui peuvent annihiler les efforts des acteurs. L'analyse FFOM, élaborée sur la base de ces constats, est consignée dans le tableau ci-dessous FFOM ci-contre.

Au terme de l'analyse FFOM, des défis et opportunités rencontrées dans la filière ont été identifiés. Les différents éléments sont décrits dans le chapitre suivant.

Tableau 2 : force faiblesse, opportunités et menaces de la filière riz au Mali

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Cadre institutionnel et réglementaire	<p>L'élaboration de la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) ;</p> <p>L'Elaboration de la Stratégie Nationale de Développement des Semences de Riz (SNDS) en cours de validation ;</p> <p>Réformes institutionnelles et économiques au niveau national et sous-région</p> <p>Texte règlementaire sur les normes agroalimentaire et phytosanitaire ;</p> <p>Cadre législatif et politique favorables : LOA, PDA, PNISA, PNIP 1 et 2, SNDR, PolSaN, FNAA, CREDD, Cadre Stratégique de la refondation etc.</p> <p>Existence de la Loi sur le PPP</p>	<p>Faible suivi et évaluation des actions et initiatives</p> <p>Faible mise en œuvre des SNDR précédentes.</p>	<p>L'existence de la volonté politique pour le développement de la filière riz ;</p> <p>Le riz inscrit dans les stratégies et politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle du Mali et au niveau sous-régional et international ;</p> <p>Existence d'une cartographie claire des acteurs et leurs rôles et responsabilités</p>	<p>L'expansion de l'insécurité dans le delta central du fleuve Niger et dans les bassins de production ;</p> <p>Faible coordination des activités de la filière riz ;</p>
Approvisionnement en intrants	<p>Disponibilité de semences et engrais ;</p> <p>Subvention de l'engrais par l'Etat ;</p> <p>Existence de fournisseurs spécialisés ;</p> <p>Existence des industries de fabrication des engrais organiques</p>	<p>Faible niveau d'utilisation des intrants notamment en riziculture pluviale ;</p> <p>Coût élevé des intrants ;</p> <p>Faible organisation des producteurs ;</p>	<p>Existence de fournisseurs d'engrais organiques et minéraux ;</p>	<p>Augmentation des prix non accessible des intrants</p> <p>Forte dépendance de l'extérieur pour les engrais ;</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
		<p>Accès difficile au financement adapté ;</p> <p>Manque d'assurance agricole ;</p> <p>Insuffisance de la subvention par rapport aux besoins des producteurs ;</p> <p>Faible qualité des intrants</p> <p>Manque de traçabilité et de transparence dans la gestion des intrants subventionnés ;</p> <p>Insuffisance de renouvellement de semences par les producteurs.</p>	<p>Existence du Service Semencier et laboratoire de certification ;</p> <p>Existence des coopératives de producteurs de semences</p> <p>Existence de résultats de recherche et techniques pour améliorer l'efficacité des engrais et de la main d'œuvre</p>	<p>Mauvaise gestion de la subvention des intrants (manque de traçabilité et transparence) ;</p> <p>Absence de mise en place en temps opportun des subventions d'engrais aux destinations ;</p> <p>Mauvaise qualité des intrants compromettant toute une campagne agricole.</p>
Financement	<p>Existence de volonté de mise en place d'un mécanisme d'autofinancement ;</p> <p>Disponibilité de crédit ;</p> <p>Appui financier des PTF ;</p> <p>Existence d'un système de crédit pour le riz irrigué ;</p>	<p>Taux d'intérêt élevé ;</p> <p>Inexistence d'assurance agricole ;</p> <p>Faible accès aux crédits ;</p> <p>Incohérence des crédits et les besoins des acteurs ;</p> <p>Non opérationnalisation du guide de bonification du FNAA ;</p> <p>Faiblesse des investissements en riziculture pluviale ;</p>	<p>Disponibilité des Banques et institutions financières favorables au financement de la riziculture ;</p> <p>Existence des partenaires</p> <p>Existence de structures de mise en relation avec les SFD, IMF ;</p> <p>Existence de ressources financières</p>	<p>Endettement chronique des producteurs à cause du non-remboursement des crédits de campagne et de la redevance eau ;</p> <p>Insolvabilité des créanciers ;</p> <p>Risques de calamités naturelles</p> <p>Changement climatiques et moyens de résilience adaptée</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Production	<p>Disponibilité de ressources humaines et de technologies ;</p> <p>Disponibilité des terres et de l'eau exploitable en riziculture ;</p> <p>Disponibilité de marché (riz aliment de base en milieu urbain) ;</p> <p>Producteurs résilients aux changements climatiques maîtrisant les itinéraires techniques ;</p> <p>Existence de services d'appui, et des Aménagements hydro agricoles (AHA)</p> <p>Savoir-faire des producteurs ;</p>	<p>Faible productivité</p> <p>Faible qualité du riz paddy</p> <p>Faible adoption de technologies</p> <p>Faible aménagement du potentiel de terres existantes ;</p> <p>Baisse de la fertilité des sols ;</p> <p>Équipement insuffisant et insuffisance de Main d'œuvre ;</p> <p>Non-respect du calendrier agricole (trop tôt ou trop tard) ;</p> <p>Faible qualité et disponibilité des intrants semences, intrants, herbicides ;</p> <p>Aléas climatiques</p> <p>Faible sécurisation du foncier et non-maîtrise de l'eau</p> <p>Faible utilisation du potentiel en AHA</p>	<p>Engouement pour le riz local</p> <p>Marché de riz disponible ;</p> <p>Volonté politique existante ;</p> <p>Existence de structures de recherche et d'Appui conseil</p> <p>Disponibilité des terres, des marchés et des Hommes</p> <p>Existence de la Loi sur le PPP ;</p>	<p>Persistance de l'insécurité dans la plupart des bassins de production ;</p> <p>Existence d'autres acteurs soutenus par l'Etat ;</p> <p>Effets changements climatiques</p> <p>Calamités naturelles,</p> <p>Existence des maladies, et dégâts d'oiseaux ;</p> <p>Dégradation des sols à cause de l'acidification et l'alcalinisation des sols ;</p> <p>Exportation incontrôlée du riz</p> <p>Augmentation des prix des intrants et du carburant ;</p> <p>Perte de la diversité génétique des variétés locales consécutives aux sécheresses et l'introduction de nouvelles variétés de semences dites hâtives ;</p> <p>Pression foncière sur les exploitations familiales des zones de production ;</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Transformation	<p>Disponibilité du Paddy ;</p> <p>Technologies d'étuvage maîtrisées</p> <p>Disponibilité d'équipements de transformation ;</p> <p>Existences de groupement des transformateurs de riz ;</p> <p>Existence de plusieurs grandes unités de transformation et d'autres en cours d'installation (Grand Moulin de Bamako (GMM) ; Beny SARL, Moulin Moderne du Mali (3M SA) ; Rizerie Moderne (R2M) ; Planète Distribution, Société Eli DIARRA, etc.</p> <p>Plusieurs mini-rizerie et décortiqueuses artisanales.</p>	<p>Faible organisation du marché ;</p> <p>Équipements non adaptés pour le décorticage et le triage ;</p> <p>Insuffisance d'équipements de transformation ;</p> <p>Insuffisance de paddy de qualité ;</p> <p>Cout élevé de l'électricité, du carburant et des lubrifiants etc.</p> <p>Charges fiscales non incitatives ;</p> <p>Cherté de la transformation</p> <p>Faible capacité de stockage et de séchage ;</p> <p>Insuffisance de formation des fabricants</p> <p>Manque des matériaux de fabrication de qualité ;</p> <p>Manque de modèles d'affaires bien élaborés entre les acteurs de la chaîne de valeur riz.</p>	<p>Demande forte et croissante de riz ;</p> <p>Disponibilité des matières premières,</p> <p>Existence de la Loi sur le PPP</p> <p>Exigence des consommateurs en matière de la qualité du produit final ;</p>	<p>Importation massive du riz ;</p> <p>Oligopole de l'Etat ;</p> <p>Absence de politique de qualité du produit final ;</p> <p>Manque de suivi de la qualité du produit sur le marché.</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Commercialisation	<p>Disponibilité des marchés ;</p> <p>Existence des marchés internes et externes ;</p> <p>Paddy disponible ;</p> <p>Existence d'intermédiation ;</p> <p>Formation des acteurs de la filière sur les Appels d'offres, la contractualisation et la gestion technique, administrative et comptable des stocks.</p>	<p>Financement difficile de la commercialisation ;</p> <p>Faible qualité du riz non trié ;</p> <p>Enclavement des zones de production</p> <p>Peu de marketing (emballage non spécifique non attrayant et non hygiénique) ;</p> <p>État des routes et parc roulant non spécialisé</p> <p>Insuffisance de machines de calibrage</p> <p>Absence de stratégie de commercialisation ;</p> <p>Manque de modèle d'affaires bien élaborés entre les acteurs de la chaîne de valeur riz</p>	<p>Achats institutionnels</p> <p>Existence de l'IFRIZ-M</p> <p>Ventes groupées</p> <p>Augmentation de la production et des sous-produits du riz</p> <p>Marché existant avec demande de qualité</p> <p>Urbanisation à travers l'extension des villes</p>	<p>Absence de textes qui priorisent le riz local dans l'approvisionnement des grands foyers de consommation publics ;</p> <p>Dominance de l'informel</p> <p>Faible organisation de la commercialisation.</p> <p>Manque de moyen de transport adapté pour accéder aux marchés ;</p> <p>Concurrence extérieure</p> <p>Augmentation des importations et exonération</p>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Transport	Existence des faitières de transporteurs routiers ; Disponibilité des moyens de transport pour marchés locaux ; Existence de parc du transport ;	Transport du riz non spécialisé ; Véhicules non spécialisés ; Mauvais état des routes ;	Programme national des pistes rurales ; Existence des matières à transporter ; Existence de banques avec des produits et services dédiés au transport ;	Insécurité ; Coûts élevés du carburant et des pièces de rechange.
Vulgarisation	Existence des structures, d'appui conseil et de recherche	Non application des appuis conseils techniques ; Insuffisance de ressources humaines qualifiées Insuffisance de moyens financiers ; Faiblesse des relations entre recherche et vulgarisation ; Faible promotion de l'irrigation privée ; Insuffisance de l'appui au secteur de la recherche et de la vulgarisation	Existence des ressources humaines ; Programme d'intensification en pleine expansion.	Insuffisance des moyens financiers.
	Disponibilité des agents ; Partenaires projets programmes ;	Insuffisance de ressources, humaine, matérielle, financière	Système National de Conseil Agricole en cours d'élaboration ;	Insécurité Non renouvellement du personnel ;

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Conseil Agricole	<p>Existence des structures d'appui conseils</p> <p>Expérience des agents ;</p> <p>Agents disponibles bien formés ;</p> <p>Absence de politique de conseil agricole</p>	<p>Faible niveau d'encadrement notamment en pluvial</p> <p>Insuffisance de l'appui au secteur de la recherche et de la vulgarisation</p> <p>Sous-effective des agents d'appuis conseils</p> <p>Insuffisance d'agents faiblement outillés en technologie d'information et de communication (TIC)</p>	<p>Existence des PTF</p> <p>Technologie disponible</p> <p>Renforcement de capacités</p> <p>Existence des innovations techniques et technologiques</p>	<p>Compétences non adaptées du personnel ;</p> <p>Appui Conseil non orienté aux besoins des acteurs</p>

2.8. Leçons apprises des précédentes stratégies

2.8.1. Planification

La planification des SNDR précédentes a été faite dans un contexte marqué par l'urgence d'augmentation de la production rizicole pour parer à la demande en riz à la suite de la crise alimentaire de 2008. C'est ce qui explique les objectifs ambitieux retenus à savoir passer de 1,8 millions de tonnes à 5,5 millions de tonnes. Cette forte progression avait été retenue car accompagné par une très forte volonté politique marquée par la mise en place d'une cellule initiative riz ancrée à la primature. La mise en œuvre des SNDR I et II n'a pas permis d'atteindre l'objectif qui leur était assigné, sur la période 2008-2018. En effet, sur cette période, la production est passée de 1,8 millions de tonnes à 2,7 millions de tonnes, en deçà des objectifs de doublement de la production en 10 ans. Cette situation pourrait s'expliquer par les faibles niveaux de l'intensification agricole et du rythme des aménagements. Pour la présente stratégie (SNDR III), l'accent sera mis sur l'adoption et l'opérationnalisation des instruments cadres existants (FNAA) ou cours d'adoption (LPISA, PNCA/SNCA, PN-SRI, PNIP II, Stratégie de la mise en valeur des AHA et la valorisation de leurs sous-produits...) en faveur de l'opérationnalisation de la SNDR III.

Par ailleurs, la prise en compte de certains paramètres tels que la croissance démographique, l'urbanisation galopante et les changements des habitudes alimentaires orientées en grande partie sur la consommation de riz dans la prospective, sera aussi prise en dans la présente stratégie.

2.8.2. Mise en œuvre

Malgré les résultats probants obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des SNDR précédentes, nous avons retenus de sa mise en œuvre un certain nombre de leçons entre autres :

- le manque d'ancrage institutionnel au sein du Ministère de l'Agriculture et du comité de pilotage de la SNDR n'a pas favorisé la mise en œuvre efficace de la SNDR au Mali ;
- l'insuffisance du personnel technique à tous les niveaux : il y a de moins en moins de chercheurs dans l'ensemble et particulièrement de chercheurs qui travaillent exclusivement sur les différents types de riz. Cette insuffisance se traduit en termes numéraire et en terme qualitatif. C'est le cas au niveau de l'Appui/conseil avec l'insuffisance du personnel qualifié pour assurer l'appui/conseil des acteurs de la filière riz. Il ressort de cette situation que les acteurs sont de moins en moins accompagnés d'où la faible adoption des techniques et technologies développées ;
- la faiblesse de l'organisation du marché du riz et de la structuration des prix se traduisant par une forte disparité de gains pour les différents acteurs et de rétention de riz par certains gros opérateurs privés qui monopolisent le marché ;
- la non maîtrise du flux commercial transfrontalier qui se traduit par une insuffisance de statistiques de riz exporté, la persistance des importations de riz, donc cette situation ne favorise pas une bonne planification du développement de la filière rizicole au Mali.

- Les aléas climatiques ayant pour conséquence, l'insuffisance des pluies, donc insuffisance de l'eau surtout pour le riz dans les bas-fonds, le riz pluvial et même riz en submersion contrôlée ont impacté en partie l'atteinte des objectifs de production.

En dépit de ces réalités des précédentes phases de la SNDR, la mise en œuvre de la SNDR III s'appuie sur l'ensemble des systèmes de riziculture à travers une approche d'exécution RICE. La mise en œuvre dans ces conditions intègre quatre grandes priorités : i) Maîtrise totale de l'eau ; ii) Mécanisation de la riziculture pour l'amélioration de la production et de la qualité du riz ; iii) Amélioration de la production et accès au marché ; et, iv) Développement des infrastructures de transformation, de stockage et de conditionnement ainsi que la mise à la disposition de ressources humaines qualifiées et suffisantes pour la production de semences de qualité.

2.8.4. Transformation

Au Mali, la qualité du riz issue de la transformation par les petites décortiqueuses qui dominent le marché est jugée faible. Cette situation n'est pas favorable pour avoir un riz de bonne qualité physique et compétitif. Selon les constats, seulement 20% du riz blanc sont issus des unités industrielles ou semi-industrielles et la grande partie restante sont traitées par les petites machines.

Pour inverser la tendance actuelle du niveau de la transformation du riz, il demeure indispensable de mettre un accent particulier sur l'industrialisation de la transformation avec des mesures d'accompagnement aux professionnels du domaine. Pour cela, il sera important de réaliser les activités suivantes :

- mettre aux normes les unités existantes ;
- faciliter l'accès à de nouvelles unités ;
- développer un système d'information et de formation sur les nouvelles techniques de transformation du riz ;
- Développer la mise en relation d'affaire entre les acteurs de la production et de la transformation.

2.8.5. Commercialisation

La commercialisation du riz au Mali, suit principalement quelques canaux bien étudiés qui concernent le riz transformé et le riz paddy.

Toutefois, cette commercialisation connaît des problématiques majeures qui demeurent la faible qualité du riz local (propreté, cailloux, coloration, stockage, odorat, emballage...) mis sur le marché, l'insuffisance de relations commerciales inclusives et durables entre les acteurs, notamment entre les OP et les privés, l'accès difficile des acteurs aux crédits bancaires, , l'insuffisance des unités de transformation capables de fournir du riz de qualité.

A ces contraintes, s'ajoutent le « dumping » que subit le riz local par le riz importé, car certains commerçants bénéficient des avantages fiscaux non justifiés pour importer du riz. Pour relever

les défis cités dans la commercialisation, la SNDR III doit promouvoir l'accompagnement des acteurs à développer des relations commerciales inclusives et transparentes entre eux à travers « l'agriculture contractuelle » et à accéder à des financements adaptés à leurs besoins. Un autre pan de cette activité de promotion s'articulera autour du positionnement du riz local sur le marché à travers le renforcement de capacité des acteurs (OP et privés) en matière de commerce et de gestion ainsi que la révision des mesures commerciales en vue d'éviter le dumping du riz importé sur le riz local.

2.8.6. Gouvernance institutionnelle

Suivant l'évaluation des phases précédentes, un besoin d'ancrage institutionnel a été constaté dans le fonctionnement global de la mise en œuvre de la SNDR. Comme déjà annoncé dans la leçon apprise relative à la mise en œuvre des SNDR I et II, le manque d'ancrage institutionnel au sein du Ministère de l'Agriculture et d'absence du comité de pilotage n'a pas favorisé la mise en œuvre efficace de la SNDR au Mali. C'est pourquoi on a assisté à une adversité d'intervention sur toutes les dimensions de la filière et cela en absence d'une structure de coordination qui devrait jouer ce rôle. Donc, un véritable problème de gouvernance s'est posé dans la filière riz en termes de rôle et responsabilité à jouer par chaque intervenant.

Par ailleurs, l'interprofession qui doit jouer le rôle de coordination verticale entre les acteurs directs de la filière n'a pu jouer pleinement son rôle faute d'un faible niveau de structuration des familles professionnelles qui la compose notamment la non adhésion effective des grands industriels au sein de la famille des transformateurs.

Donc pour palier à la problématique d'ancrage institutionnel et l'amélioration de la gouvernance d'une manière générale, il faudra entreprendre les actions ci-après :

- La mise en place d'un **comité de pilotage**, l'instance d'orientation, de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la SNDR III. Il sera composé des représentants des structures concernées par la promotion et le développement de la filière riz. Une décision prise par le ministère en charge de l'Agriculture précisera sa composition et sa modalité de fonctionnement ;
- La mise en place d'un **comité technique**, il sera composé des représentants de la Direction Nationale de l'Agriculture, de l'Institut d'Economie Rurale et de l'interprofession de la filière riz. La décision portant mise en place de la SNDR III donnera ses modalités de fonctionnement ;
- Conformément au décret n°08-793/PR-M du 31 décembre 2008 qui fixe les modalités de création et d'enregistrement des interprofessions Agricoles au Mali, la signature de l'Accord Cadre entre l'IFRIZ-M et l'Etat, pour une gestion plus inclusive et participative de la filière riz.

Donc pour palier à la problématique d'ancrage institutionnel, la signature de l'Accord Cadre entre l'Interprofession riz et l'Etat, doit être accélérée avec la définition précise de tous les champs d'intervention et de modalités de collaboration.

III. ESQUISSE DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Pour une mise en œuvre de la SNDRIII, il a été scindé en deux phases :

Phase I : 2023-2025 où il sera question de consolider la SNDR II et d'accélérer la cadence pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz. Pour ce faire, une superficie totale **1 424 332 ha** sera emblavée dont 44% en irrigué. Dans la même dynamique, il sera mis à la disposition des acteurs de la filière **1 878 820 tonnes** d'engrais, **187 088 tonnes** de semences et **2 609 420 tonnes** de pesticides notamment en bio pesticides. Pour terminer en sus de renforcement de capacités opérationnelles de tous les acteurs, il sera annoncé une modernisation de la filière à travers l'acquisition d'équipements agricoles adéquats.

Une analyse rapide montre que si toutes ces actions sont menées, le pays aurait dégagé un stock de sécurité de l'ordre de **90 000 tonnes de riz blanc** à l'horizon **2025**. Par contre si rien n'est fait et que l'on garde les tendances actuelles, le pays enregistrera un déficit de l'ordre de **459 000 tonnes**.

Phase II : 2026-2030 c'est la phase de croissance et de maturation de la stratégie de la filière riz. Pour cela, il serait question de mettre en place un dispositif revolving qui permettra l'accès à **199 216 tonnes** de semences et **1 971 064 tonnes** d'engrais. A cela, s'ajoutent **3 789 235 tonnes** de produits phytosanitaires. Pour terminer en sus de renforcement de capacités opérationnelles de tous les acteurs, il sera annoncé une modernisation de la filière par l'acquisition d'équipements agricoles adéquats. Ceci afin de mettre en valeur une superficie totale de **1 501 208 ha** dont **35%** en maîtrise totale de l'eau. Cette mise en valeur permettra une production de **7 419 297 tonnes** de paddy à l'horizon **2030**.

Une analyse rapide montre que si toutes ces actions sont menées, le pays dégagera un surplus de production de l'ordre de **678 000 tonnes** de riz blanc dont un tiers (1/3) comme stock de sécurité et le reste pourra être mis sur le marché régional. Par contre si rien n'est fait et que l'on garde les tendances actuelles, le déficit du pays ira en s'aggravant et sera le double de celui noté en 2025 (**1 050 000 tonnes**).

Les projections quantifiées sont données en annexe 3.

IV. FORMULATION DE LA VISION ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES AXES STRATEGIQUES

4.1. Vision

La vision du Mali est d'assurer la souveraineté alimentaire du pays en riz et faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale à l'horizon 2030.

4.2 Objectifs

L'objectif global de la SNDR est d'accroître durablement la production du riz pour satisfaire les besoins nationaux et le marché régional tout en assurant un revenu décent aux acteurs à l'horizon 2030.

De manière spécifique il s'agit de :

- accroître la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques (maîtrise d'eau, intensification, modernisation, bonnes pratiques) ;
- accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui) ;
- appuyer l'autonomisation de la filière (financement, renforcement de capacité, la recherche, l'organisation, encadrement, la gouvernance, conseil agricole).

4.3. Alignement et principes directeurs :

4.3.1. Alignement

La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture s'aligne avec les politiques et les instruments internationaux et nationaux en matière de développement stratégiques ci-après :

- **Objectifs de Développement Durable (ODD)**

A travers les résultats assignés la SNDR contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable suivants : **(i) Éradication de la pauvreté** sous toutes ses formes et partout dans le monde (ODD1), **(ii) éliminer la faim et la famine**, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture (ODD2) ; **(iii) Accès à des emplois décents** promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous (ODD8) ; **(iv) Innovation et infrastructures** : Soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) ODD9, **(v) Consommation responsable** : instaurer des modes de consommation et de production durables : éviter le gaspillage, diminuer les déchets et les biens de consommation (livres, vêtements...) en réduisant, réutilisant et recyclant et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies ; **(vi) Lutte contre le changement climatique** : prendre des

mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences (ODD12).

- **Le Programme détaillé de développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)**

La Déclaration de Malabo donne l'orientation sur la transformation de l'agriculture africaine pour la période 2015 - 2025, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), en tant que moyen de contribuer à la réalisation des objectifs du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

L'objectif de la PDDAA est de réduire la pauvreté et la famine en Afrique grâce à l'optimisation de l'agriculture. Elle met l'accent sur ces nouvelles priorités : (i) la contribution de l'agriculture à la croissance économique et au développement inclusif ; (ii) la transformation agricole et la croissance agricole inclusive et durable et (iii) le renforcement de la capacité du système pour obtenir des résultats. La SNDR est en cohérence avec la PDDAA qui est opérationnalisée au Mali à travers la LOA et la PDA.

- **Le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD)**

Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture est en cohérence avec l'axe stratégique 3 intitulé : « Croissance inclusive et transformation structurelle de l'économie » du CREDD dont l'objectif global 3.2 est de : « Promouvoir un secteur agricole durable, moderne et compétitif ».

4.3.2. Principes directeurs

- **Le Principe de Participation basé sur l'implication du secteur privé**

La mise en œuvre de la SNDR III nécessite de lourds investissements sur toutes les dimensions d'axes d'intervention. Les besoins d'investissement diffèrent d'un axe à l'autre. Etant donné que les ressources de l'Etat sont limitées, il apparaît nécessaire de recourir aux participations du secteur privé à travers le partenariat public et privé. Aussi dans la participation, on peut inscrire la synergie et la complémentarité qui seront recherchés à travers la concertation régulière à tous les niveaux entre les acteurs de mise en œuvre de la SNDR III et entre ces derniers et des fournisseurs d'autres services agricoles.

- **Le Principe de redevabilité**

La **redevabilité** est l'obligation qu'a une personne de répondre de ses actes, de les assumer, d'en supporter les conséquences du fait de sa charge, de sa position, etc.

Ce principe guidera la SNDR III et suscitera une bonne gouvernance autour de sa mise en œuvre.

- **Le Principe de Subsidiarité**

Le principe de subsidiarité est une approche de gestion selon laquelle la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action. Lorsque des situations excèdent les compétences d'une entité donnée responsable de l'action publique, cette compétence est transmise à l'entité d'un échelon hiérarchique supérieur et ainsi de suite. Le principe de subsidiarité veille à ne pas déconnecter la prise de décision publique de ceux qui devront la respecter. Ce principe sera également gage de la bonne gouvernance en complémentarité du principe de redevabilité.

● **Le Principe de Coordination**

Pour une meilleure réussite de la SNDR III, un ancrage institutionnel est nécessaire. Cet ancrage sera axé sur la coordination qui nécessite une intégration des différents moyens et acteurs impliqués autour de l'atteinte des objectifs de la SNDR III. Le principe de l'intégration auquel s'appuie le principe de coordination, implique la participation d'un ensemble diversifié d'acteurs publics et privés sur la base de logiques négociées et contractualisées. La coordination sera ainsi un des principes de bonne gouvernance, car elle permettra un partage de travail et de responsabilité accrue des différents intervenants de la SNDR III.

4.4. Axes stratégiques

Axe 1 : Accroissement de la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques.

Il s'agira de tout faire pour produire en tout temps et en tout lieu afin d'accroître la résilience de la filière face aux effets des changements climatiques. Concrètement, il s'agira de : (i) sécuriser le foncier (ii) assurer la maîtrise de l'eau (iii) faciliter l'accès aux intrants de qualité (iv) faciliter l'accès aux équipements pour les travaux de préparation du sol, de mise en place du riz, de récolte et de (v) promotion la production durable du riz.

Ligne d'action 1.1 : Sécuriser le foncier

Cette sécurisation foncière a pour objectif de créer les conditions d'accès des producteurs au crédit, de sécuriser les investissements du secteur privé, de créer un marché foncier positif, de faciliter l'accès des personnes vulnérables au foncier notamment les jeunes et les femmes. Pour ce faire, il s'agira dans le court terme d'intensifier la diffusion à grande échelle de la Loi Foncière Agricole (LFA) à moyen et long terme de renforcer les COFO et d'appuyer l'opérationnalisation effective de la LFA ainsi que la mise en place de l'observatoire national du foncier Agricole. Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R1.1.1 : La LFA est largement vulgarisée ;

R1.1.2 : Les capacités des COFO sont renforcées ;

R1.1.3 : l'observatoire sur le foncier Agricole est mis en place ;

R1.1.4 : La LFA est opérationnalisée.

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ces résultats sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : activités nécessaires pour la sécurité foncière⁵

Ligne d'action	Résultats	Activités
Sécuriser le foncier	R1.1.1 : La LFA est largement vulgarisée ;	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire les textes en 4 langues nationales ; - Editer les textes à 15 000 exemplaires ; - Organiser 20 sessions d'information et sensibilisation des acteurs sur les textes.
	R1.1.2 : Les capacités des COFO sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer 02 modules de formation (un pour les formateurs et un pour les membres des COFO) ; - Organiser 01 session de formation des formateurs ; - Organiser 20 sessions de formation des membres des COFO existantes sur la LFA.
	R1.1.3 : l'observatoire sur le foncier Agricole est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'élaboration des textes de création et valider avec les parties prenantes ; - Appuyer le processus d'adoption des projets de textes au conseil des ministres.
	R1.1.4 : La LFA est opérationnalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'opérationnalisation de l'observatoire dans les zones rizicoles ; - Suivre la mise œuvre de la LFA dans les zones rizicoles.

Ligne d'action 1.2. : Assurer la maîtrise de l'eau

La maîtrise de l'eau a pour objectif de permettre de cultiver du riz en toute saison tout en réduisant les déficits hydriques liés aux aléas climatiques et améliorants l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la gestion efficace des ressources en eau, le respect du calendrier agricole mis en place par l'encadrement technique et d'inciter les investisseurs privés dans l'aménagement et la mise en valeur des terres. Etant donné que la prévision d'aménagement à l'horizon **2030** est d'environ **226 139 ha** en maîtrise totale de l'eau et **39 966 ha** en maîtrise partielle et basfonds.

Ces aménagements seront réalisés à travers les partenariats publics privés, les différents programmes d'aménagement de l'Etat et d'autres initiatives privées.

⁵ Pour ce qui est des cibles des résultats et activités, se référer au plan d'action en annexe.

C'est pourquoi, les mesures retenues dans ce sens devront permettre dans le court termes, d'améliorer la gestion de l'eau à travers le renforcement du respect des cahiers de charge en lien avec l'entretien du réseau et équipements d'irrigation, de l'adoption des mesures de préservation de l'environnement et dans le moyen et long termes de réhabiliter les ouvrages existants et chercher à doubler le niveau d'aménagement dans les grands périmètres dont l'Office du Niger en tenant compte des disponibilité de l'eau et des systèmes alternatifs d'irrigation.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R 1.2.1 : Les ressources en eau sont mieux gérées ;

R 1.2.2 : Les capacités des producteurs et agents d'encadrement sont renforcées sur la gestion de l'eau ;

R 1.2.3 : Les investisseurs privés sont engagés dans l'aménagement et la mise en valeur des terres.

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ces résultats sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : activités nécessaires pour assurer la maîtrise de l'eau

Ligne d'action	Résultats	Activités
Assurer la maîtrise de l'eau	R1.2.1 : Les ressources en eau sont mieux gérées ;	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager 266 105 ha dont 85% en maîtrise totale et 15% en maîtrise partielle et en basfonds ; - Réhabiliter 840 Km des canaux d'irrigation et/ou d'ouvrages d'irrigation existants ; - Assurer la formation de 1 500 personnes en maintenance des équipements d'irrigation ; - Organiser 42 sessions de formation au profit des membres des comités paritaires (Terre et eau) ; - 1 540 Km réhabilités utilisant l'approche systémique ; - Reconvertir progressivement les casiers en aménagement sommaire en maîtrise totale de l'eau.
	R1.2.2 : Les capacités des producteurs et agents d'encadrement sont renforcées sur la gestion de l'eau ;	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer 02 outils (encadrements et producteurs) de formation sur la gestion intégrée des ressources en eau ; - Organiser 20 sessions de formation des acteurs (producteurs et encadrements) sur la gestion intégrée des ressources en eau ; - Réaliser 14 émissions radios d'information et sensibilisation des usagers pour une gestion

Ligne d'action	Résultats	Activités
		correcte des tours d'eau dans les zones aménagées ; - Doter l'encadrement technique d'équipements adaptés.
	R1.2.3 : Les investisseurs privés sont engagés dans l'aménagement et la mise en valeur des terres.	- Formuler et adopter 01 code d'investissement spécifique au secteur Agricole ; - Amener les institutions financières à mettre en place un mécanisme de crédit à long terme dédié à l'aménagement hydro agricole. - Faciliter la signature de conventions entre les privés et les offices.

Ligne d'action 1.3. : Intensifier la culture du riz

L'intensification de la production a pour objectif d'augmenter la productivité du riz à travers l'adoption des bonnes pratiques de production, la modernisation des équipements agricoles, la vulgarisation des variétés performantes et la promotion des normes de production durables du riz. Pour réduire l'impact environnemental lié à la pollution chimique, il sera promu l'accès des producteurs aux composts industriels et autres pratiques agroécologiques.

Pour ce faire, il s'agira dans le court terme, de renforcer les capacités des acteurs dans la maîtrise des itinéraires techniques de production, d'introduire des équipements adaptés aux différents systèmes de production, de vulgariser des techniques et technologies innovantes et à moyen et long termes et promouvoir les normes de production durable du riz.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R 1.3.1 : Les bonnes pratiques de production du riz sont appliquées ;

R 1.3.2 : Les équipements de production sont modernisés ;

R 1.3.3 : Des variétés performantes sont vulgarisées par systèmes de production ;

R 1.3.4 : L'accès des producteurs aux engrais et produits phytosanitaires de qualité est amélioré.

R 1.3.5 : Les normes de productions durables du riz sont promues ;

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ces résultats sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : activités nécessaires pour une meilleure intensification de la production du riz

Ligne d'action	Résultats	Activités
Intensifier la production du riz	R 1.3.1 : Les bonnes pratiques de production du riz sont appliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la diffusion du SRI dans les différents systèmes de production ; - Organiser 20 sessions de formation des producteurs des systèmes bas-fonds et pluvial sur la technique du SRI ; - Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur la gestion intégrée des productions et des déprédateurs ; - Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les techniques de fabrication des composts (aérobie et anaérobie) ;
	R 1.3.2 : Les équipements de production sont modernisés	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'élaboration 01 manuel de procédures de gestion de la subvention sur la mécanisation agricole ; - Diffuser à grande échelle le manuel de procédures de gestion de la subvention sur la mécanisation agricole ; - Organiser 07 foires sur la mécanisation ; - Organiser au moins 24 tests de démonstration des équipements modernes promus dans le domaine de la riziculture ; - Faire 01 étude d'identification des risques et opportunités liés au financement de la mécanisation dans la filière rizicole.
	R 1.3.3 : Des variétés performantes sont vulgarisées par système de production ;	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de production et de multiplication de semences (pré-base, base...) ; - Renforcer les capacités de la recherche pour la production des hybrides localement ; - Organiser 07 journées portes ouvertes sur les nouvelles variétés de semences promues par la recherche ; - Renforcer le contrôle de qualité des semences produites et commercialisées.
	R1.3.4 : L'accès des producteurs aux engrais et produits phytosanitaires de qualité est amélioré.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser 01 étude pour la caractérisation de la subvention des engrais minéraux et organiques ; - Organiser 01 atelier de validation de l'étude sur caractérisation de la subvention des engrais minéraux et organiques ; - Réaliser 01 étude d'identification des sites potentiels dans les grands bassins de production ; - Organiser 07 ateliers de validation des résultats de l'étude avec les parties prenantes des bassins ; - Organiser au moins 7 rencontres pour encourager les institutions financières à soutenir des crédits intrants à des taux acceptables (- 10% de taux d'intérêt) ;

Ligne d'action	Résultats	Activités
		<ul style="list-style-type: none"> - Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les techniques de production de composts et engrais liquides. - Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les techniques de traitement avec les produits phytosanitaires ; - Organiser 20 sessions de formation des agents et producteurs sur la fabrication des produits alternatifs de traitements.
	R 1.3.5 : Les normes de productions durables du riz sont promues.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier national sur les normes SRP (Sustainable Rice Platform) et Système Participatif Garantie (SPG bio local) dans la production du riz au Mali ; - Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les normes SRP et SPG bio local ; - Réaliser 01 pilote SRP et SPG bio local dans les Offices et Agence de riz ; - Elaborer un document réglementaire sur les normes SRP et SPG bio local au Mali ; - Organiser 01 atelier de partage avec les parties prenantes.

Axe 2 : Accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui) ;

L'objectif de cet axe stratégique est de contribuer à transformer tout le riz paddy produit de sorte à mettre sur le marché un riz de qualité et compétitif. Pour ce faire, il sera mené des actions visant à réduire les pertes post-récolte, à améliorer les conditions de récolte et de conditionnement ainsi que les conditions de transformation et de commercialisation.

Ligne d'action 2.1 : Réduction des pertes post-récolte

L'objectif de cette ligne d'actions est de contribuer à réduire les pertes post-récolte au moins à 10%, afin d'accroître les niveaux de production de paddy. Il s'agira de développer un plan de formation pour respecter les bonnes pratiques en matière de récolte et post-récolte. A cela sera ajoutée l'acquisition d'équipements et de machines modernes de récolte et de post-récolte.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R2.1.1 : Les bonnes pratiques réduisant les pertes post-récolte dans la filière sont adoptées par les acteurs ;

R2.1.2. : Les acteurs de la filière riz sont outillés en équipements/infrastructures favorisant la diminution des pertes post-récolte ;

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ces résultats sont résumées dans le tableau ci-dessous

Tableau 6 : activités nécessaires pour réduire les pertes post-récolte

Lignes d'actions	Résultats	Activités
Post-récolte	R2.1.1 : Les bonnes pratiques réduisant les pertes post-récolte dans la filière sont adoptées par les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - faire l'inventaire et documenter les bonnes pratiques de récolte et de post-récolte - former 5 000 acteurs en 100 sessions de 50 personnes sur le respect des conditions réduisant les pertes lors des opérations de récolte et de post-récolte
	R2.1.2 : Les acteurs de la filière riz sont outillés en équipements/infrastructures favorisant la diminution des pertes post-récolte	<ul style="list-style-type: none"> - doter les acteurs en équipements/ - infrastructures favorisant la réduction des opérations de récolte et post-récolte ; former 3 000 en 60 sessions sur l'utilisation et la maintenance des équipements

Ligne d'action 2 : Amélioration des conditions de stockage, de conservation et de conditionnement

L'objectif de cette ligne d'action est de faire en sorte que la totalité du paddy et du riz blanc marchands produits dans les grands et moyens aménagements sont stockés et conservés selon les normes- (technique, phyto, etc.) et que la moitié du paddy et riz blanc produits dans les autres écologies sont stockés et conservés selon les normes (technique, phyto, etc.). Pour y arriver, il s'agira à court et moyen termes de réhabiliter les infrastructures de stockage/conservation/conditionnement en les mettant en norme standards, de rendre visible la disponibilité et la localisation des stocks et d'accompagner les acteurs à accéder à des emballages de qualité compétitifs. A long terme, il s'agira de construire des infrastructures modernes de stockage/conservation/conditionnement et d'une unité de fabrique d'emballages de qualité notamment dans le cadre du partenariat public privé (PPP).

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R2.2.1 : Les conditions de stockage et de conservation sont améliorées ;

R2.2.2 : Les conditions d'emballage, de conditionnement et de présentation du riz marchand sont améliorées. Les activités nécessaires pour l'atteinte de ces résultats sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : activités nécessaires pour améliorer la conservation du riz

Lignes d'actions	Résultats	Activités
------------------	-----------	-----------

Stockage/ Conservation/ Conditionnement	R2.2.1. : Les conditions de stockage et de conservation sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - réhabiliter 244 magasins - construire 400 nouveaux magasins - équiper les 644 infrastructures de stockage et de conservation - former 1 950 responsables de gestion des infrastructures, soit (3 par magasins) en entreposage, gestion des stocks et en magasinage lors de 50 sessions de formation
	R2.2.2 : Les conditions d'emballage, de conditionnement et de présentation du riz marchand sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - appuyer la création 01 unité fabrication/d'emballages de qualité dans le cadre des PPP ; - organiser 10 spots publicitaires/an (campagne médiatique) à l'intention des acteurs de la filière sur l'impact de l'emballage dans le circuit commercial ; - créer des normes standards de conditionnement, d'emballage et de présentation du riz blanc malien et les vulgariser

Ligne d'action 3. Améliorer la transformation du riz

Cette ligne d'action a pour objectif d'améliorer de manière significative la quantité de riz transformé (blanc et étuvé) de sorte à ce qu'il réponde aux critères d'appréciation des consommateurs. Pour cela, les mesures à prendre feront en sorte qu'au moins la moitié de la production soit transformée de manière moderne. Pour y parvenir, l'accent sera mis dans le court et moyen termes dans la mise aux normes des unités existantes et la facilitation de l'accès à de nouvelles mini rizeries. Dans le long terme, il s'agira de construire de nouvelles usines modernes de transformation. De manière spécifique, la stratégie s'évertuera d'une part à appuyer la construction de 4 nouvelles usines et 400 mini rizeries et renforcer les capacités techniques des opérateurs de machines et d'autres parts d'appuyer la valorisation des produits agroalimentaires à base de riz et de faciliter l'approvisionnement des unités de transformation à travers la contractualisation.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R2.3.1 : Les unités de transformations existants sont aux normes ;

R2.3.2 : De nouvelles unités de transformation sont implantés ;

R2.3.3 : l'Étuvage et la transformation agro-alimentaire du riz sont promus

R2.3.4 : La rentabilité des unités de transformation est accrue

Les activités nécessaires pour l'atteinte de ces résultats sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 8: activités nécessaires pour améliorer la transformation du riz

Lignes d'actions	Résultats	Activités
Transformation	R2.3.1 : Les unités de transformation existantes sont aux normes	<ul style="list-style-type: none"> - Faire 01 étude pour identifier les besoins pour la mise à niveau des 6 unités de transformation existantes ; - Appuyer la mise à niveau des 6 unités de transformation existantes sur le plan technique et organisationnel ; - Créer 01 réseau d'artisans et de maintenanciers des équipements et renforcer leurs capacités (2 sessions de 50 personnes/an) ; - Mettre à niveau les 06 unités de transformation en matière de commerce et la gestion des entreprises.
	R2.3.2 : De nouvelles unités de transformation sont implantées	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 4 usines modernes et 400 mini rizeries dans le cadre du partenariat public privé ; - Faciliter l'accès aux crédits d'équipements à travers le FNAA aux promoteurs d'unités de transformation (1 500 décortiqueuses) ; - Former les gestionnaires des nouvelles unités de transformation en matière de commerce et la gestion des entreprises (1 200 personnes en 50 sessions pendant la durée de l'action).
	R2.3.3 : l'étuvage et la transformation agro-alimentaire du riz sont promus	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'ANTR-M à faire le recensement des étuveuses et les volumes de riz étuvé et vendu au Mali et à l'extérieur ; - Appuyer des OP de femmes à acquérir des unités/équipements d'étuvage et magasins de stockage conformément aux normes (3 000 kits d'étuvage de 180 kg en inox, 100 aires de séchage, 100 magasins) ; - Construction de 10 centres pilotes de transformation de riz étuvé ; - Former 5 000 femmes en 100 sessions aux bonnes pratiques d'étuvage.

Lignes d'actions	Résultats	Activités
	R2.3.4 : La rentabilité des unités de transformation est accrue	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la facture énergétique des 1 900 unités de transformation ; - Appuyer les 1 900 unités à mettre en place des systèmes de gestion efficaces.

Ligne d'action 4. Renforcer l'accès du riz au marché (commercialisation)

L'objectif de cette ligne d'actions est de faire en sorte que le riz soit disponible et accessible auprès des consommateurs. Ceci se traduira par le fait que 80% du riz commercialisé se fera dans les circuits formels. Pour y parvenir, les mesures à prendre concerneront dans le court et moyen termes l'amélioration du circuit de distribution du riz et dans le long terme l'accompagnement des acteurs à l'acquisition d'infrastructures nécessaires à leurs activités et le désenclavement des zones de production.

De manière spécifique, l'accent sera mis sur : la maîtrise par les acteurs de l'information sur le marché (prix, quantités, etc.), la facilitation des relations d'affaire contractuelles entre des acteurs de la filière riz, la promotion de labels commerciaux collectifs, la mise en place des centrales d'achat, la promotion d'actions de marketing, la promotion et formalisation des achats institutionnels du riz local et le désenclavement des zones de production.

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette ligne d'action sont :

R2.4.1 : Le circuit de distribution du riz local est amélioré ;

R2.4.2 : Le renforcement des capacités de l'ANACORIZ est effectif (Le marché institutionnel du riz local est renforcé et formalisé, achat groupé ;

R2.4.3 : Un label riz Mali est créé ;

R2.4.4 : La connexion entre les zones de production et le marché est assurée.

Tableau 9: activités nécessaires pour assurer un meilleur accès du riz au marché

Lignes d'action	Résultats	Activités
Commercialisation	R2.4.1 : Le circuit de distribution du riz local est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Actualiser l'étude sur l'inventaire des acheteurs institutionnels ; - Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière ; - Développer des activités de marketing autour du riz local aux niveaux national et régional, notamment les solutions digitales ; - Création d'un observatoire du riz local ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 10 centrales d'achat ; - Plaidoyer pour la formalisation de l'achat institutionnel et l'étendre aux services des armées, des hôpitaux, des cantines scolaires, des ONG humanitaires, etc.
	R2.4.2 : Le renforcement des capacités de l'Association Nationale des Commerçants de Riz (ANACORIZ) est effectif	<ul style="list-style-type: none"> - Former 5 000 personnes en 100 sessions sur la gestion et le marketing ; - Engager des réflexions sur le choix des emballages et faciliter l'accès des commerçants aux emballages de qualité - Organiser 5 visites d'échanges dans la sous-région
	R2.4.3 : Un label riz Mali est créé	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et promouvoir au moins 10 labels commerciaux collectifs pour la commercialisation du riz ; - Faire 01 étude sur la faisabilité de la labellisation du riz Mali ; - Organiser 01 atelier national de validation de l'étude ; - Enregistrer le label riz Mali au niveau de CEMAPI et l'OAPI
	R2.4.4 : La connexion entre les zones de production et le marché est assurée	<ul style="list-style-type: none"> - Construire 2 000 Km de pistes rurales pour acheminer la production vers les marchés ; - Améliorer et règlementer le transport du riz vers les marchés

Axe 3 : Appuyer l'autonomisation de la filière riz

Il s'agira de doter les acteurs et les différentes organisations de capacités techniques et financières afin de leur assurer des revenus et des moyens d'existences décentes, de faciliter l'accès au financement aux petits exploitants tout en prenant en compte l'inclusion du genre et d'améliorer l'attractivité de la filière.

Pour opérationnaliser cet état de fait, il serait nécessaire de : (i) mettre en place un dispositif de financement durable de la filière (ii) de renforcer la capacité des acteurs (éducation financière, etc.) (iii) promouvoir la recherche –développement pour la création des nouvelles variétés (iv) veiller à la bonne gouvernance du fonctionnement de la filière riz (v) renforcer la structuration des organisations (vi) mettre en place un dispositif de conseil agricole et d'encadrement en vue d'une appropriation des différentes dimensions nécessaires à cette autonomisation.

Ligne d'action 3.1. : Mettre en place un dispositif de financement durable des actions de la filière

La mise en place d'un dispositif de financement a pour objet d'améliorer le financement des activités de la filière et d'améliorer l'accès au financement en réduisant les risques notés dans le financement de la filière.

Pour ce faire, il est retenu de faire un inventaire des mécanismes et outils financiers existants et des produits financiers disponibles en amont et en aval de la filière en fonction des besoins des acteurs pour des financements court, moyen et long terme. La mise en place d'un mécanisme de financement adéquat passera par l'atteinte des résultats ci-dessous :

R3.1.1 : Un mécanisme de prélèvement est mis en place ;

R3.1.2 : Un cadre de partenariat public privé est mis en place ;

R3.1.3 : Le crédit est accessible en amont et en aval de la filière ;

R3.1.4 : Les risques de financement bancaire sont réduits.

Les actions à mettre œuvre pour atteindre les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : activités nécessaires pour assurer le financement durable de la filière rizicole

Lignes directrices	Résultats	Actions
LD 3.1. Mettre en place un dispositif de financement durable des actions de la filière	R3.1.1. Un mécanisme de prélèvement est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser 10 sessions d'information et de sensibilisation sur les cotisations interprofessionnelles - Mettre en place 01 mécanisme de cotisations interprofessionnelles
	R3.1.2. Un cadre de partenariat public privé est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser au moins 10 rencontres d'échange entre les acteurs de la filière et le secteur privé - Mettre en place 04 modèles d'affaires
	R3.1.2. Le crédit est accessible en amont et en aval de la filière	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser 03 sessions de formation sur l'éducation financière - Réaliser une étude sur les produits financiers adaptés avec les banques et Systèmes Financiers Décentralisés.
	R3.1.2. Les risques de financement bancaire sont réduits	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la bonification du taux d'intérêt (-10% de taux d'intérêt) - Mettre en place un fonds de garantie par l'Etat et les professionnels de la filière - Mettre en place au moins 02 produits d'Assurance Agricole

Ligne directrice 3.2 : Renforcement des capacités

Il s'agira de définir des actions de renforcement de la représentativité de l'Interprofession et ses familles membres ainsi que leurs capacités techniques de manière à leur rendre plus opérationnelles.

Cette ligne d'action a pour objectif de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de l'ensemble des acteurs dans les zones en maîtrise totale et partielles sur les techniques (gestion des infrastructures de stockage/conservation, formation, technologie, etc.) et de la moitié des acteurs dans les autres systèmes. A cela s'ajoute le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des faitières et des structures en charge de la recherche et de l'encadrement. Les résultats à produire pour atteindre les objectifs de cette ligne d'action sont :

R3.2.2.1 : Les capacités des acteurs des chaînes de valeurs sont renforcées sur la démarche qualité ;

R3.2.2.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des faitières sont renforcées ;

R3.2.2.3 : Les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et d'encadrement sont renforcées.

Les activités à dérouler pour l'atteinte des résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11 : activités nécessaires pour renforcer les capacités de l'interprofession riz

Lignes directrices	Résultats	Actions
Renforcement de capacités	R3.2.2.1 Les capacités des acteurs des chaînes de valeurs sont renforcées sur la démarche qualité	<ul style="list-style-type: none">- Organiser 10 sessions de sensibilisation sur les normes- Organiser 02 sessions de formation des acteurs des chaînes de valeur sur la démarche qualité
	R3.2.2.2 Les capacités techniques et opérationnelles des faitières sont renforcées	<ul style="list-style-type: none">- Organiser 05 sessions de formation technique au profit des familles membres de l'Interprofession de la filière riz (IFRIZ-M)- Organiser 05 sessions de formation sur la gestion technique et financière au profit des organes de l'interprofession
	R3.2.2.3 Les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherches et d'encadrement sont renforcées	<ul style="list-style-type: none">- Au moins 06 titres fonciers établis pour sécuriser le domaine de la recherche- Renforcer les capacités de la recherche pour la production des techniques et technologies

		<ul style="list-style-type: none">- Faire connaître des utilisateurs les techniques et technologies développées par la recherche- Former les agents de vulgarisation et les autres acteurs de la filière sur les techniques, technologies éprouvées et les métiers de la riziculture.
--	--	--

V. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET PLANS D'ACTION⁶

La SNDR en tant qu'élément de politique gouvernementale pour le développement de la riziculture est à ce titre sous la supervision du Ministre en charge de l'Agriculture. Elle repose sur trois organes essentiels : le Ministre en charge de l'Agriculture, le Comité National de Pilotage et le Comité National Technique de la stratégie.

- Le Ministre en charge de l'Agriculture

Il assure la tutelle de la stratégie, sous l'autorité du gouvernement de la république du Mali. A ce titre, il assure la présidence des groupes de travail pour l'élaboration de tout document relatif à la stratégie et veille à leur cohérence avec les politiques et stratégies nationales et régionales mises en place pour le développement Agricole en général et celui du riz en particulier.

Le département met en place des groupes de travail comme organes de réflexion, d'élaboration et de mise en œuvre des projets de document de stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Mali.

A ce titre, les groupes de travail sont chargés de :

- Relire et réviser la SNDR II conformément aux directives données par la Coalition de Développement de la Riziculture en Afrique (CARD) et de la Primature ;
- Adopter les plans d'action de mise en œuvre de la SNDR III ;
- Préparer et coordonner les modalités opérationnelles des activités de mise en œuvre de la SNDR III ;
- Assurer le suivi-évaluation des activités programmées ;
- Informer les Partenaires Techniques et Financiers sur l'évolution de la mise en œuvre de la stratégie.

Les groupes de travail travailleront sous la supervision d'un organe de coordination de la mise en œuvre de la SNDR III. Cette structure aura pour mission de veiller à une meilleure gouvernance du riz et facilitera la réalisation du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie. Elle veillera en outre à l'opérationnalisation du mécanisme de suivi-évaluation défini.

- Le Comité National de pilotage

Le Comité National de Pilotage est l'organe de décision de la stratégie. Il reçoit les rapports d'activités ainsi que les programmes de travail et le budget annuel de tous les projets et programmes engagés dans la mise en œuvre de la SNDR III. Il reçoit et examine pour approbation les rapports des missions d'évaluation et d'audits interne et externe.

Il se réunit deux fois par an en session ordinaire. Son fonctionnement sera conforme au texte relatif au mode d'administration en vigueur.

Le Comité National de Pilotage de la SNDR III est composé des représentants :

- de tous les départements sectoriels en lien avec le développement de la riziculture ;

⁶ Le plan d'action se trouve dans l'annexe 2.

- des faitières du domaine de la riziculture, notamment l'IFRIZ-M et ses membres ;
- des collectivités territoriales.

● **Le Comité Technique National de Coordination et de Suivi**

Cet organe sera mis en place sous l'autorité du Ministre en charge de l'Agriculture avec pour objet de :

- Assurer une meilleure collaboration entre les structures et les intervenants ;
- Suivre la mise en œuvre des opérations par un examen périodique de l'état d'avancement à travers l'examen d'une part des rapports techniques, financiers et d'audits et d'autre part, de l'analyse des propositions émanant du niveau régional ;
- Fournir au comité de pilotage, les informations devant alimenter la réflexion pour les prises de décisions rapides et la mobilisation/coordination des aides au développement de la stratégie.

Il se réunit deux fois par an en session ordinaire. Son fonctionnement sera conforme au texte relatif au mode d'administration en vigueur.

VI. SCHEMA DE FINANCEMENT ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Le coût de la SNDR III est estimé à Deux Cent Soixante-huit Milliards Neuf Cent Six Millions Cinq Cent Mille (268 906 500 000) francs CFA, comme stipulé par le tableau ci-dessous (Le détail des coûts est consigné en annexe).

Tableau 12 : coût de la Stratégie

INTITULE DES AXES	Coûts	Pourcentage
Axe Stratégique 1 : Accroissement de la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques	119 917 400 000	44,6 %
Axe Stratégique 2 : Accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui)	146 555 000 000	54,5 %
Axe Stratégique 3 : Appuyer l'autonomisation de la filière	2 434 100 000	0,9 %
Total	268 906 500 000	100

La proposition du plan de financement de la SNDR III est résumée ci-dessous selon la contribution des différents acteurs :

- Etat du Mali à hauteur du 25 % du montant total ;
- Collectivités territoriales à hauteur de 3 % du montant total ;
- Secteur Privé à hauteur de 15% du montant total ;
- Profession Agricole à hauteur de 2% du montant total ;
- Partenaires Techniques et Financiers à hauteur de 60% du montant total.

En effet, vu l'importance de la stratégie, il demeure indispensable pour l'Etat de mobiliser sa contribution au budget et de créer un cadre favorable pour inciter le secteur privé à s'inscrire dans des projets de partenariats publics et privés dans la filière. Dans cette démarche, l'Etat travaillera à la mobilisation des PTF et des acteurs bénéficiaires à travers respectivement l'organisation d'une table ronde dédiée à cet effet et l'opérationnalisation des accords-cadres avec l'interprofession de la filière riz.

Concernant les collectivités territoriales, il s'agira de les amener à inscrire les actions de la SNDR III dans leurs plans de développement économique, social et culturel (PDSEC) et de contribuer à la mobilisation des partenaires locaux et internationaux autour du financement de la SNDR III.

Quant aux acteurs professionnels organisés au sein de l'IFRIZ-M, il s'agira pour eux de contribuer au financement à travers la mobilisation des cotisations interprofessionnelles dans les différents maillons.

Pour le secteur privé, le cadre favorable mis en place par l'Etat, notamment le partenariat public privé (PPP) facilitera leurs interventions dans la filière à travers le développement des modèles d'affaires inclusifs et rentables.

Enfin, les partenaires techniques et financiers identifiés lors de la table ronde s'inscriront dans une démarche d'accompagnement de l'Etat dans le financement en inscrivant les actions de la stratégie dans leurs interventions prioritaires.

VII. MECANISME DE SUIVI EVALUATION, DE REVISION ET DE COMMUNICATION

7.1. Mécanisme de suivi évaluation

Le mécanisme de suivi évaluation de la SNDR III se fera conformément à celui retenu dans le Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) et du dispositif retenu dans le cadre de la CARD 2. Il prend en compte la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans le secteur rizicole ainsi que les treize (13) indicateurs de base articulés autour de l'approche RICE⁷. Il est structuré de la manière suivante :

- **Suivi-évaluation interne** de la mise en œuvre des Projets/ Programmes RIZ : Il est assuré par les structures techniques chargées de la mise en œuvre des Projets/Programmes retenus dans le cadre de la SNDR III ;
- **Evaluation externe** : un échantillon des projets/programmes en termes de pertinence (qualité de conception), d'efficacité, d'effets et de viabilité potentielle à travers le Monitoring Externe National Orienté vers le Résultat (MENOR). Ce dispositif national d'évaluation orienté vers les résultats produit régulièrement des rapports de qualité aux autorités de tutelle et aux différents partenaires. Il est articulé sur la base de missions conjointement réalisées par les agents techniques et les représentants des Organisations Paysannes sous la coordination de la CPS/SDR en charge du suivi/évaluation des projets et programmes ;
- **Revue sectorielle conjointe** : cette revue qui réunit l'Etat (à travers les structures techniques et administratives à différents niveaux), les représentants des professions Agricoles et les Partenaires Techniques et Financiers du secteur, a pour but de faire l'état des lieux du secteur sur l'année écoulée (bilan établi sur la base d'ateliers régionaux et national, revue des 13 indicateurs de base de l'approche RICE et l'articulation entre l'offre et la demande des actions à mener le long de la chaîne de valeur) et de dégager les perspectives pour le futur (examen de l'état d'avancement du passage à l'approche sectorielle et de la programmation tri annuelle à partir des DPPD).
- **Evaluations d'étapes ou à mi-parcours de la Stratégie** : Il est prévu une évaluation tous les trois ans dans le but de vérifier la pertinence des priorités et actions entreprises, tirer les enseignements et proposer les correctifs éventuellement nécessaires. Cette revue impliquera l'Etat malien et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du plan.
- **Audits** : Les ressources utilisées dans la mise en œuvre de la SNDR III feront l'objet d'audits, conformément aux procédures des bailleurs de fonds qui y auront contribué.
- **Evaluation par les bénéficiaires** : il sera procédé à une évaluation par les bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets riz. L'appréciation par les bénéficiaires des

⁷ Voir liste des indicateurs en annexe.

actions/interventions sera une priorité afin de mieux orienter les actions et d'atteindre les impacts recherchés.

- **Suivi-évaluation environnemental de la SNDR III** : il évalue la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale. Cette évaluation est assurée par les structures techniques du Ministère en charge de l'Environnement.
- **Evaluation Finale** : l'Etat malien en concertation avec la CARD assure l'évaluation finale de la SNDR III.

7.2. Plan de Communication

Le Plan de communication pour le développement de la riziculture au Mali (PNCD) a pour objectif final de permettre aux populations rurales de mieux maîtriser leur environnement, notamment l'offre et la demande en produit rizicole (semences, paddy, riz blanc, étuvé etc.). Pour atteindre cet objectif, le plan doit spécifiquement : i) établir un dialogue véritable et permanent entre les différents acteurs du développement et ii) accompagner les initiatives afin de jeter les bases d'une gestion concertée indispensable.

La stratégie d'information et de communication du secteur rizicole reposera sur i) l'amélioration du système de communication par l'utilisation intensive des Technologies de l'Information et de la Communication (Réseaux Sociaux numériques, Sènèkèla, SymaGri, Wasix, etc.) ii) la mise en cohérence des dispositifs existants de collecte, de traitement et de diffusion des informations Agricoles, iii) l'utilisation des radios communautaires, iv) les fora (bourses de semences, de céréales, foires agricoles, journées portes ouvertes, journées paysannes), etc.

VIII. RISQUES, IMPACTS ET DURABILITE

8.1. Risques et mesures d'atténuation

Une analyse de la filière riz a permis d'aboutir à quelques éléments de taille dans le tableau ci-dessous. Il faut noter que plusieurs éléments peuvent se résumer, mais compte tenu de l'importance de cette analyse dans l'identification des axes prioritaires appropriés pour répondre à l'établissement d'une stratégie efficace rendant la riziculture malienne un pôle de croissance économique, créateur d'emplois, ces détails sont pertinents.

Afin d'accroître la chance de succès de la mise en œuvre opérationnelle, une stratégie de gestion et de mise en œuvre axée sur les résultats a été établie à partir de l'analyse des risques.

A cet effet, les risques de mise en œuvre ont été identifiés et évalués. Une stratégie comprenant des mesures d'atténuation pertinentes des risques identifiés a été également proposée. Chaque risque identifié a été évalué en fonction de :

- Sa probabilité d'occurrence
 - Probabilité faible
 - Probabilité moyenne
 - Probabilité élevée
- Son incidence sur la capacité de l'organisation à réussir la mise en œuvre
 - Incidence faible
 - Incidence moyenne
 - Incidence élevée

Les risques évalués de niveau « faible » (couleur verte) ne nécessitent pas d'action de mitigation. Les risques évalués de niveau « modéré » (couleur jaune) sont à surveiller et requièrent une vigilance de la part des acteurs de la mise en œuvre. Les risques évalués de niveau « élevé » (couleur rouge) nécessitent le développement et la mise en place de stratégies d'atténuation bien définies.

Le tableau qui suit présente deux types de risques de mise en œuvre : les risques internes et les risques externes, sur lesquels la stratégie a peu de contrôle.

Tableau 13 : Profils des risques de mise en œuvre et les mesures d'atténuation

Profils des risques de mise en œuvre de la stratégie et les mesures d'atténuation				
N°	Risques	Probabilité (A) 1=faible 2=moyenne 3=élevée	Incidence (B) 1=faible 2=moyenne 3=élevée	Cote= A x B
1	Risque des mouvements (incompréhension entre les différents intervenants par rapport à leur rôle et responsabilité) au niveau de la filière riz	1	3	3
2	Risque de perte de dynamisme, d'engagement, de confiance au niveau des acteurs directs (production, transformation et commercialisation) (mauvaise gestion dans la filière intrant et subvention) entraînant une démotivation complète dans leur mobilisation	3	1	3
3	Risque de nouvelles crises sur le plan politique, économique ou financier ne viennent accaparer un niveau	3	1	3
4	Risque d'insuffisance de communication entre les différents niveaux de structuration au sein des différentes familles membres de l'interprofession	2	2	4
5	Risques liés au changement climatique	3	3	9
6	Risque de la persistance de l'insécurité qui affectera les activités dans les zones de production rizicoles.	3	3	9
7	Risque que l'interférence de l'Etat dans la gouvernance globale du fonctionnement de la filière riz tout en ne respectant pas la subsidiarité	3	2	6
8	Risque d'interférence de l'Etat dans la gouvernance de l'interprofession de la filière riz	3	3	9

8.2. Mesures de sauvegarde environnementale

Le Mali a adopté une politique d'aménagement du territoire dans une logique de gestion durable des ressources naturelles en conformité avec les engagements internationaux. Cette politique tient compte des réalités des différentes zones agroécologiques du pays et intègre les contraintes majeures liées aux changements et aléas climatiques.

Ainsi, l'État, les Collectivités territoriales, les exploitants du secteur et leurs organisations ont en charge la lutte contre les pollutions des eaux ainsi que la défense, la conservation et la restauration des sols. Ils mettent en œuvre des mesures appropriées de restauration des écosystèmes dégradés. Les exploitants Agricoles et leurs organisations doivent mettre en œuvre des techniques de production qui préservent l'environnement.

Le développement de la filière Riz intégrera les activités de protection de l'environnement notamment la lutte anti érosive, l'agroforesterie et la sauvegarde de la biodiversité. On veillera également à minimiser les impacts négatifs globaux de l'irrigation, en particulier sur la santé, et la pollution diffuse.

Les mesures de sauvegarde de l'environnement portent sur :

- l'intervention du guichet catastrophes naturelles du FNAA en cas de perte de la production pour des raisons naturelles et/ou climatiques ;
- la mise en œuvre de la stratégie sur les changements climatiques et de son Plan d'Action National d'Atténuation (PANA) des risques à travers la prise en compte des risques climatiques dans la conception des infrastructures et le renforcement institutionnel;
- l'intensification de la communication et de l'animation ;
- l'intensification et la diversification des thèmes de vulgarisation ;
- l'amélioration de la connaissance des filières et du savoir-faire des acteurs.

8.3. Impact

Cette stratégie permettra de porter la production totale de paddy à près de sept millions de tonnes à l'horizon 2030. Ce qui permettra de couvrir les besoins en riz des populations maliennes de plus en plus demandeur et exigeantes en riz de qualité et de dégager un surplus de plus de 3 millions de tonnes commercialisable dans la sous-région. Ce qui permettra d'améliorer la balance commerciale du pays en réduisant considérablement les importations qui coutent actuellement plus de 20 milliards de francs CFA, en lien avec les subventions accordées.

L'amélioration de la productivité aura un impact favorable sur le revenu des acteurs de la filière riz et celui des producteurs et productrices en particulier.

L'implication du secteur privé favorisera la création d'entreprises de transformation et de service. Ce qui aura pour conséquence, la création de plus de 100 000 nouveaux emplois au profit des jeunes et des femmes.

La mise en œuvre de la loi sur le foncier Agricole permettra d'octroyer de façon durable des superficies rizicultivables et bien aménagés aux femmes et aux jeunes ce qui favorisera leur accès aux crédits.

La prise de mesures environnementales et sociales par l'utilisation des bonnes pratiques agricoles, et la mise en œuvre d'une agriculture durable.

8.4. Durabilité

La mise en œuvre de la SNDR III est dévolue à l'Etat du Mali qui doit s'assurer la bonne implication du secteur privé dans la chaîne de valeur riz et de l'adoption d'une approche participative qui implique l'ensemble des acteurs de la filière.

La durabilité repose en outre sur un certain nombre d'axes indispensables que sont :

- Infrastructure ;
- Les intrants (Semences, Engrais et Produits phytosanitaire) ;
- L'appui/Conseil ;
- Les équipements.
- Les renforcements des capacités ;
- La sécurité des infrastructures et des zones de production

➤ *Infrastructures*

Les AHA sont créés par l'Etat et ses partenaires au bénéfice des producteurs et productrices de riz qui contribuent à leur entretien.

La Gestion des infrastructures ainsi créées est assurée par des structures publiques d'Etat ou des privés sur la base d'un contrat de cession. Ces structures qui reçoivent des redevances assurent la réhabilitation des AHA.

➤ *Intrants (engrais-semences-pesticides)*

L'Etat favorisera l'accès aux intrants en facilitant l'accès au crédit des acteurs de l'approvisionnement. Il favorisera en outre la mise en relation de tous les acteurs à savoir les institutions de financement, les producteurs, les transformateurs et les commerçants. Les transformateurs, pour assurer leur approvisionnement régulier en matière première auront une grande contribution à apporter dans le mécanisme de financement. La contractualisation avec les producteurs permettra d'assurer l'accès de ces derniers aux engrais et en retour, assurer l'approvisionnement en paddy des unités de transformation.

La production locale d'engrais biologique doit être encouragée par la mise en place d'un système de crédit adéquat et des mesures incitatives pour soutenir la production durable.

Le Mali dispose d'une très bonne réglementation en matière de production et de distribution de semences d'origine végétale.

Le contrôle de la production et de la qualité des semences est assuré par la DNA à travers ses services déconcentrés.

L'OPV assure la protection des cultures et des récoltes en collaboration avec les autres structures techniques pour garantir la qualité du produit de toute nuisance d'insectes et/ou de maladies

La recherche nationale, portée par l'IER, assure le développement des variétés avec ses partenaires internationaux (AfricaRice, IRRI) et la production de semences de prébase et de base.

Les compagnies semencières et les producteurs individuels de semences assurent la production de semences certifiées et leur distribution aux riziculteurs.

➤ *Equipements agricoles*

L'Etat favorisera la formation des fabricants locaux et l'accès au crédit.

La mise en place des coopératives de prestation de service, de partage et d'exploitation en commun des équipements agricoles sera favorisée. Leurs capacités techniques et managériales seront renforcées.

➤ *La sécurité des infrastructures et des zones de production*

Une très grande partie des bassins de production et des infrastructures se trouvent dans une zone actuellement en proie à des problèmes sécuritaires qui affectent la sérénité des acteurs de la filière. L'Etat doit activer tous les mécanismes de gestion des conflits qui permettront d'assurer des conditions de production sereines.

RÉFÉRENCES

- Allen, J. P. (2020). Rice Straw Management Effects on Greenhouse Gas Emissions and Mitigation Options. Springer International Publishing. doi:10.1007/978
- Atlasocio. (2003, décembre 26). <https://atlasocio.com/classements/economie/agriculture/classement-etats-par-production-riz-paddy-afrique.php>. Récupéré sur atlasocio.com: <https://atlasocio.com/>
- CPS/SDR. (2005). *Recensement Général de l'Agriculture 2004-2005, Volet Recensement des Exploitations Sédentaires*. Enquête Agricole, Cellule de Planification et de Statistique du Secteur du Développement Rural.
- CPS/SDR. (2022). *Rapport annuel*.
- DGCC. (2017).
- DGCC. (2022). *Rapport annuel*.
- DICKO, M. (2029). *La riziculture au Mali: statut, contraintes, perspectives*. INSTITUT D'ECONOMIE RURALE.
- DNA. (2020). *Rapport bilan de campagne*.
- DNA. (2022). *Rapport bilan de campagne*.
- DNGR. (2017). *Rapport annuel*.
- DNGR. (2019). *Rapport annuel*.
- DNP. (2022).
- Fall, A. A. (2018). Chaîne de valeur riz en Afrique de l'Ouest : Performance, enjeux et défis en Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria, Mali, Sierra Léone et Sénégal. *Journal of Applied Biosciences*, 130: 13175 - 13186. doi:10.4314/jab.v130i1.5
- FAOSTAT. (2023). Consulté le 2023
- FAOSTAT. (2023, Février 10). Récupéré sur FAOSTAT: <https://www.fao.org/faostat/en/#data/QCL>
- GRIDD. (2021). *Etat des lieux du sous-secteur étuvage au Mali et proposition d'une stratégie opérationnelle pour son développement*.
- INSTAT. (2017).
- PAUL, B. (2023). *BIOCHAR AND N-FERTILISATION EFFECTS ON GREENHOUSE EMISSIONS AND PRODUCTIVITY OF LOW LAND RICE*. Thèse de doctorat, IPR/IFRA.
- RIKOLTO. (2023, Février). *Renforcer le succès du riz malien*. Récupéré sur Site web west Africa Rikolto: <https://westafrica.rikolto.org/fr/project/renforcer-le-succes-du-riz-malien>

ANNEXES :

Annexe 1 : Cadre logique

Tableau 14 : Cadre logique de la SNDR III

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
OG	L'objectif global de la SNDR est d'accroître durablement la production du riz pour satisfaire les besoins nationaux et le marché régional tout en assurant un revenu décent aux acteurs.	<p>Au moins 100% de couverture des besoins nationaux du Mali en riz par la production nationale ;</p> <p>Réduction de 90% de l'importation de riz par rapport à la situation de référence.</p>	<p>Rapport bilan de la Campagne agricole de la DNA</p> <p>Rapport d'évaluation à mi-parcours</p> <p>Rapport EAC</p> <p>Rapports de l'Agence Pour la Promotion des Exportations (APEX)</p> <p>Rapport des Douanes</p> <p>Rapport DGCC ;</p> <p>Rapports annuels (technique et financier) de l'Interprofession ;</p>	
OS1	Accroître la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques (maîtrise d'eau, intensification, modernisation, bonnes pratiques)	7 000 000 de tonnes de riz paddy produites à l'horizon 2030.	<p>Rapport EAC (CPS/SDR)</p> <p>Rapport d'évaluation à mi-parcours</p> <p>Rapport bilan de la Campagne agricole (DNA) ;</p> <p>Rapports annuels (technique et financier) de l'Interprofession ;</p>	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <p>Croissance des superficies en maîtrise totale</p> <p>Couverture adéquate en conseil agricole</p> <p>Développer des variétés résilientes par la recherche</p>

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
				<u>Risques</u> Nouvelles crises sur le plan politique, économique ou financier ne viennent accaparer un niveau important d'efforts
OS2	Accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui)	Quantité de riz blanc de qualité produit mise sur le marché.	Rapport de la Direction Nationale du commerce et de l'industrie ; Rapport DGCC ; Rapport de la revue mi-parcours et rapport final ; Rapports annuels (technique et financier) de l'Interprofession ; Rapport CSA/OPAM.	<u>Hypothèses :</u> Accès aux crédits pour l'approvisionnement en paddy et l'acquisition de nouvelles unités <u>Risques</u> La persistance de l'insécurité qui affectera les activités dans les zones de production rizicoles. L'incompréhension entre les différents intervenants par rapport à leur rôle et responsabilité au niveau de la filière riz
OS3	Appuyer l'autonomisation de la filière (financement, renforcement de capacité, la recherche,	Le revenu des acteurs a augmenté de 50% par rapport à la situation de référence ;	Rapport d'étude de la situation de référence ;	<u>Hypothèses</u> L'engagement de l'Etat à accompagner la recherche et

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
	l'organisation, encadrement, la gouvernance, conseil agricole)	Augmentation de 50% de revenu net par système de production du riz.	Rapport de la revue mi-parcours et rapport final ; Rapport INSTAT ; Rapport ODHD/LCP ; Rapports annuels (technique et financier) de l'Interprofession.	les mécanismes de financement mis en place. L'engagement des acteurs de la filière. <u>Risques</u> Les Nouvelles crises sur le plan politique, économique ou financier ne viennent accaparer un niveau important d'efforts. La perte de dynamisme, d'engagement, de confiance au niveau des acteurs directs (production, transformation et commercialisation) (mauvaise gestion dans la filière intrant et subvention) entraînant une démotivation complète dans leur mobilisation
Axe 1 : Accroissement de la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques				
Ligne d'action 1.1 : Sécuriser le foncier				
R1.1.1.	<i>La LFA est largement vulgarisée</i>	15000 exemplaires de la Loi foncière Agricole édités et diffusés en 4 langues nationales à l'horizon 2030 ;	Liste de bénéficiaires des exemplaires de la LFA Rapport de session de sensibilisation	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
		20 sessions de sensibilisation des acteurs sur les textes organisés à l'horizon 2030		
R1.1.2.	<i>Les capacités des COFOs sont renforcées</i>	02 modules de formation élaborés à l'horizon 2030 ; 01 session de formation de formateurs organisée à l'horizon 2030 ; 20 sessions de formations des membres des COFO organisées.	Les modules de formation disponibles et accessibles les TDR des sessions de formation Rapports de formation, listes de présence	
R1.1.3	<i>L'observatoire sur le foncier Agricole est mis en place</i>	Nombre de textes élaborés et adoptés	Textes réglementaires disponibles et diffusés au journal officiel	
R1.1.4	<i>La LFA est opérationnalisée</i>	01 observatoire fonctionnel	Rapports périodiques	
Ligne d'action 1.2. : Assurer la maîtrise de l'eau				
R1.2.1.	<i>Les ressources en eau sont mieux gérées</i>	840 Km des canaux d'irrigation et ouvrages associés réhabilités ; 1 500 personnes formées en maintenance des équipements d'irrigation ; 42 sessions de formation au profit des membres des comités paritaires (Terre et eau) organisées ; 1540 Km réhabilités utilisant l'approche systémique.	Rapport annuel des offices PV des sessions de conseil d'administration Rapports et comptes rendus des comités paritaires Rapport annuels de la DNGR Rapport de plan de campagne de la DNA	
R1.2.2.	<i>Les capacités des producteurs et agents d'encadrement sont renforcées sur la gestion de l'eau</i>	02 modules de formation en gestion intégrée de l'eau élaborés 20 sessions de formation des acteurs organisées ; 14 émissions radios d'information et sensibilisation des usagers pour une gestion correcte des tours d'eau dans les zones aménagées organisées ;	Les modules de formations disponibles les TDR et rapports de formation liste de présence Contrats avec les radios de proximité	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
		nombre d'équipements adaptés mis à la disposition de l'encadrement technique.		
R1.2.3	<i>Les investisseurs privés sont engagés dans l'aménagement et la mise en valeur des terres.</i>	01 code d'investissement dans le secteur Agricole élaboré et adopté ; Nombre de conventions de partenariat Public-Privé établi (PPP)	Le code des investissements disponible les conventions de partenariats disponibles	
Ligne d'action 1.3. : Intensifier la culture du riz				
R1.3.1	<i>Les bonnes pratiques de production du riz sont appliquées</i>	Au moins 80% des producteurs en zones de dans les autres maitrises totales de l'eau et 35% dans les autres systèmes ont adopté la pratique de SRI ; 60 de sessions formation sur le SRI et autres pratiques durables organisées. Nombre de sessions de formation en GIPD Nombre de sessions de formation sur la production de compost	Rapport bilan de la campagne agricole rapport d'évaluation du programme de Riziculture intensif (PN-SRI) TDR et rapports de sessions de formation	
R1.3.2	<i>Les équipements de production sont modernisés</i>	01 manuel de procédure sur la gestion sur les subventions de la mécanisation Agricole est élaboré 01 sketch sur le manuel de gestion de la subvention est conçu et diffusé sur l'ORTM ; 24 tests de démonstration des équipements modernes promus dans le domaine de la riziculture sont réalisés. 07 foires organisées sur la mécanisation agricole ; 01 étude sur risques et opportunités de financement de la mécanisation dans la filière rizicole est réalisée.	Manuel de procédures disponible Liste de bénéficiaires Rapport de foires	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
R1.3.3	<i>Des variétés performantes sont vulgarisées par systèmes de production</i>	Au moins 03 variétés et 01 hybrides de riz diffusé et adoptés à l'horizon 2030 ; Au moins 1000 Tonnes de semences G4 et d'hybrides produites à l'horizon 2030 ; 07 journées portes ouvertes organisées ; 200 agents de contrôle formés et dotés de moyens adéquats à l'horizon 2030.	Rapport bilan de la campagne agricole de la DNA Rapport annuel de l'IER Rapport du Laboratoire de Semences de la DNA Rapports de journée porte ouverte Rapport de formation sur le contrôle de qualité de semences et engrais.	
R1.3.4	<i>L'accès des producteurs aux engrais et produits phytosanitaires de qualité est amélioré.</i>	663 986 tonnes d'engrais minéraux, 1 339 875 tonnes d'engrais organiques et 531 189 litre d'engrais liquides acquis et mis à la disposition des producteurs ; Nombre de mesures incitatives favorisant l'installation des unités de production d'engrais et du compost ; 20 sessions de formation sur la production de compost et d'engrais liquide organisées ; 20 sessions de formation sur la fabrication et l'utilisation des produits phytosanitaires organisées.	Rapport bilan de la campagne Agricole de la DNA Les textes réglementaires disponibles favorisant l'installation des unités de fabrique les TDR et différents rapports de formation	
R1.3.5	<i>Les normes de productions durables du riz sont promues</i>	01 atelier national sur les normes SRP (Sustainable Rice Plateform) et Système Participatif Garantie (SPG bio local) dans la production du riz au Mali est organisé ; 20 sessions de formation sur les normes SRP et SPG bio local organisées ; 01 expérience pilote SRP et SPG bio local installée dans les Offices et Agences ;	Rapport de débilisation Rapport de formation, Liste de présence les textes réglementaires disponibles	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
		01 document règlementaire sur les normes SRP et SPG bio local au Mali est élaboré.		
Axe 2 : Accroître la production de riz blanc de qualité et compétitif (industrialisation, commercialisation, normalisation, mesures d'appui)				
Ligne d'action 1. Réduction des pertes post-récolte				
R2.1.1.	<i>Les bonnes pratiques réduisant les pertes post-récolte dans la filière sont adoptées par les acteurs</i>	01 étude sur les bonnes pratiques récoltes et post-récoltes réalisée ; 100 sessions de formation des acteurs organisées.	Rapport d'étude les modules de formation disponibles TDR et rapports de formation et liste de présence	
R2.1.2.	<i>Les acteurs de la filière riz sont outillés en équipements/infrastructures favorisant la diminution des pertes post-récolte</i>	6300 équipements de récolte et postes récolte (moissonneuses batteuses, faucheuses, bâches etc.) acquis par les acteurs ; 60 sessions de formation en maintenance des équipements des acteurs organisées.	Rapports et PV de réception Rapports de formation	
Ligne d'action 2.2 : Amélioration des conditions de stockage, de conservation et de conditionnement				
R2.2.1	<i>Les conditions de stockage et de conservation sont améliorées</i>	644 infrastructures construites et réhabilitées (magasin de stockage, aires de séchage) ; 1950 responsables formés en gestion d'infrastructures, de stockage et d'entreposage.	Rapports et PV de réception Rapport de formation et liste de présence	
R2.2.2	<i>Les conditions d'emballage, de conditionnement et de présentation du riz marchand sont améliorées</i>	01 unité de fabrication d'emballage fonctionnelle construite ; 10 spots publicitaires réalisés et diffusés ; Nombre de normes standard de conditionnement, d'emballage et de présentation du riz blanc malien	Les conventions de Partenariat Public-Privé PV de réception des unités de fabrication d'emballages	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
		vulgarisé.	Rapport de sensibilisation sur les normes standards	
R2.3.1	<i>Les unités de transformation existante sont aux normes</i>	01 étude diagnostique conduite pour identifier les besoins de mise en niveau des unités de transformation ; 06 unités de transformation mettent en œuvre les recommandations de l'étude diagnostique ; 02 sessions de sensibilisation pour le réseautage organisées ; 06 unités de transformation mises aux normes	Rapport d'étude diagnostique et de restitution Rapport d'activités des unités de transformation Rapport de sensibilisation PV de réunion du réseau Rapport d'évaluation des unités aux normes	
R2.3.2	<i>De nouvelles unités de transformation sont implantées</i>	404 nouvelles unités modernes (usines et mini-rizerie) mises en place à travers le PPP ; 1 500 promoteurs de décortiqueuses ont accès au financement de leurs unités à travers le FNAA ; 50 sessions de formation au bénéfice de 1200 gestionnaires de nouvelles unités de transformation sur le commerce et la gestion des entreprises organisées.	Les conventions de Partenariat Public-Privé PV de réception des unités de fabrication d'emballages Les convention de crédits entre les promoteurs et le FNAA Rapport de formation, liste de présence	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
R2.3.3	<i>l'Étuvage et la transformation agro-alimentaire du riz sont promus</i>	01 base de données mise en place autour des étuveuses et du volume de riz étuvé produit et mis sur le marché national et régional ; 3000 Kits d'étuvage de 180Kg en INOX acquis par les OP de femmes ; 100 magasins de stockage construits ; 100 aires de séchage aménagées ; 10 centres pilotes de transformation de riz construits ; 100 sessions de formation au bénéfice de 5000 femmes organisées sur les pratiques d'étuvage.	Rapport d'étude et la base de données disponibles les contrats de prêts entre les organisations des femmes et les institutions de financement Rapports et PV de réception des équipements et des magasins Rapport de formation et liste de présence	
R2.3.4	<i>La rentabilité des unités de transformation est accrue</i>	1 900 unités utilisent des alternatives énergétiques ou des équipements moins consommateurs d'énergies ; 38 sessions de formation au bénéfice du personnel de 1 900 unités en gestion des unités organisées.	Rapports de la Direction Nationale des industries TDR, rapport de formation et liste de présence	
Ligne d'action 4. Renforcer l'accès du riz au marché (commercialisation)				
R2.4.1.	<i>Le circuit de distribution du riz local est amélioré</i>	01 étude sur l'inventaire des acheteurs institutionnels réalisée ; Nombre de contrats entre les acteurs de la filière riz 01 plateforme digitale fonctionnelle mise en place ; 01 observatoire de riz local fonctionnel est mis en place ; 10 centrales d'achats mises en place et fonctionnelles ; Nombre de textes réglementaires instituant des achats de riz local par les institutions	Rapport d'étude sur l'inventaire des acheteurs institutionnels les contrats entre les acteurs de la filière riz sont disponibles Rapports de création de la plateforme et les liens d'accès disponibles Textes réglementaires de l'observatoires du riz disponibles et diffusés au journal officiel Rapports d'activités des centrales et	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
			contrats d'achat disponible Textes réglementaires instituant les achats de riz local disponible et diffusé dans le journal officiel	
R2.4.2	<i>Le renforcement des capacités de l'ANACORIZ est effectif (Le marché institutionnel du riz local est renforcé et formalisé, achat groupé)</i>	100 sessions de formation, au bénéfice de 5 000 commerçants, en gestion et marketing organisées ; 05 visites d'échange organisées.	TDR, rapports de formation et liste de présence compte rendu des réunions de concertation contrats de crédit avec les institutions financières disponibles Rapport de visite d'échange et liste de présence des participants	
R2.4.3.	<i>Un label riz Mali est créé</i>	01 étude de faisabilité de la labellisation du riz malien est réalisée ; Au moins 10 labels commerciaux collectifs de riz mis en place par les commerçants de riz ; Au moins 01 label de riz enregistré.	Rapport de l'étude faisabilité PV du comité de labellisation Récépissé d'enregistrement auprès de CEMAPI et l'OAPI	
R2.4.4	<i>La connexion entre les zones de production et le marché</i>	2 000 Km de pistes rurales construites ou réhabilitées ; Nombre de textes réglementaires pris en faveur du transport de riz et diffusé dans le journal officiel	PV de passation de marché PV de réception des travaux	
Axe 3 : Appuyer l'autonomisation de la filière				
Ligne d'action 3.1. : Mettre en place un dispositif de financement durable des actions de la filière				
R3.1.1	<i>Un mécanisme de prélèvement est mis en place</i>	10 sessions de formation de sensibilisation et d'information des acteurs sur les cotisations interprofessionnelles organisées ;	TDR, Rapport de sensibilisation et d'information et liste de présence Rapport annuel de l'interprofession Reçus de paiement	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
		Au moins 80% des membres des familles de l'IFRIZ-M de cotisent pour dans le fonds d'autofinancement.		
R3.1.2	<i>Un cadre de partenariat public privé est mis en place</i>	Au moins 10 réunions de concertation réalisées ; Au moins 04 modèles d'affaires fonctionnels mis en place.	TDR, Rapport de réunion de concertation et liste de présence contrats entre les acteurs de la filière Bordereau de livraison et PV de réception	
R3.1.3	<i>le crédit est accessible en amont et en aval de la filière</i>	03 sessions de formation des acteurs de la filière sur l'éducation financière organisées ; 01 étude sur les produits financiers est réalisée.	TDR, rapport de formation et liste de présence Contrat de crédit	
R3.1.4	<i>Les risques de financement bancaire sont réduits les actions à mettre œuvre</i>	Le guichet bonification et garanti du FNAA fonctionnel Au moins 02 produits d'assurance agricole développé sur la filière riz	Rapport bilan du FNAA Rapport bilan de la campagne Agricole de la DNA Contrats de souscription des acteurs aux différents produits d'assurance	
Ligne directrice 3.2 : Renforcement de capacités				
R3.2.1.	<i>Les capacités des acteurs des chaînes de valeur sont renforcées sur la démarche qualité</i>	10 sessions de sensibilisation sur les normes organisées ; 02 sessions de formation des acteurs sur la démarche qualité organisées.	TRD, Rapport de réunion, liste de présence TDR, rapports de formation, liste de présence	
R3.2.2.	<i>Les capacités techniques et opérationnelles des faitières sont renforcées</i>	05 sessions de formation technique au profit des familles membres de l'Interprofession de la filière riz (IFRIZ-M) organisées ;	TDR, Rapports de formation, listes de présence	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
		05 sessions de formation sur la gestion technique et financière au profit des organes de l'interprofession organisées.		
R3.2.3	<i>Les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherche et d'encadrement sont renforcées</i>	<p>06 titres fonciers établis au nom de la recherche ; 10 doctorats et Masters sur les différents domaines de la riziculture financés ; 10 stations de micro-météo acquis ;</p> <p>02 laboratoires de recherche équipés installés ;</p> <p>03 motoculteurs et accessoires, 03 semoirs, 03 repiqueuses motorisées, et 03 mini-moissonneuses batteuses acquis ;</p> <p>04 infrastructures de conditionnement, de stockage et de conservation des semences de riz (base pré base et souches) construites et équipées ;</p> <p>10 sessions de formation des agents de vulgarisation et des acteurs sur les métiers de la riziculture organisées ;</p> <p>13 curricula de formation sur la production du riz et les métiers de la riziculture élaborés</p>	<p>Titres fonciers disponibles pour les propriétés de l'IER TDR, rapports de formation diplômante, liste de présence Dossier d'appel d'offre de marchés, PV de réception Rapport annuel de l'IER Rapport bilan de la Campagne de la DNA TDR, Rapport de formation, liste de présence sur les métiers de la riziculture</p>	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiable (IOV)		Sources de vérification	HYPOTHESES/ RISQUES
	ACTIVITES	COÛTS TOTAUX	268 905 500 000	Accords de financement	Hypothèses Le respect des engagements des différents contributeurs Risques : Les moyens financiers ne sont pas mis en place
Etat (20%)		53 781 100 000			
PTF (60%)		161 343 300 000			
Collectivités Territoriales (3%)		8 067 165 000			
Secteur Privé (15%)		40 335 825 000			
Profession Agricole (2%)		5 378 110 000			
Durée : 8 ans (2023-2030)					

Annexe 2 : Plan d'action

Tableau 15 : Plan opérationnel Axe 1 :

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe Stratégique 1 : Accroissement de la production de riz paddy en tenant compte des changements climatiques produire en tout temps et en tout lieu afin d'accroître la résilience de la filière face aux effets des changements climatiques														
Sécuriser le foncier	R1.1 : La LFA est largement vulgarisée	Traduire les textes en langues nationales	Le document sera traduit en 4 langues nationales écrites officiellement sur la base d'un montant forfaitaire par traduction.	4	1 000 000	4 000 000		X						
		Editer les textes à 15000 exemplaires	il s'agit d'éditer les 4 version du document traduit à raison de 3750 exemplaires par version	15 000	5 000	75 000 000		X						
		Organiser 20 sessions d'information et sensibilisation des acteurs sur les textes	Il s'agit d'organiser une session dans chaque région qui regroupera l'ensemble des parties prenantes (Etat, OPA, Société civile, Collectivités, ONG, PTF, ...)	20	7 200 000	144 000 000		X		X		X		
	R1.2 : Les capacités des cofos sont	Elaborer deux modules de formation (un pour les formateurs et un pour les	Il s'agit d'un montant forfaitaire relatif à la consultation pour l'élaboration de deux modules de formation	2	750 000	1 500 000		X						

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	renforcés	membres des cofos)												
		Organiser une session de formations des formateurs	Il s'agit des coûts liés à la prise en charge des participants, location salle, Restauration, animation et rapportage	1	10 000 000	10 000 000		X						
		Organiser 20 sessions de formation des membres des COFOS existantes sur la LFA.	Il s'agit d'organiser une session dans chaque région qui regroupera l'ensemble des membres des COFOs existantes	20	12 000 000	240 000 000		X		X		X		X
	R1.3 : l'observatoire sur le foncier Agricole est mis en place	Contribuer au processus de création de l'observatoire sur le foncier Agricole	Il s'agit d'apporter un appui financier au processus	1	6 000 000	6 000 000		X						
Organiser des ateliers nationaux d'information et sensibilisation des acteurs de la filière riz sur les rôles et responsabilités de l'Observatoire		Il s'agit d'organiser un atelier annuel au niveau national	7	5 000 000	35 000 000		X	X	X	X	X	X	X	

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	R1.4 : La LFA est opérationnalisée	Organiser un forum annuel autour de la gestion du foncier dans les bassins de production rizicoles	Il s'agit de faire un état des lieux de la gestion du foncier dans les différentes zones de production rizicole du pays en lien avec les dispositions de la LFA	7	12 000 000	84 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Suivre la mise œuvre de la LFA	Il s'agit de mettre en place un comité qui sera chargé de suivre la mise en œuvre de la LFA avec comme lead l'IFRIZ. Comité se réunira 2 fois par an	14	2 000 000	28 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Aménager 266 105 ha dont 85% en maîtrise totale et 15% en maîtrise partielle et en basfonds ;	Cette activité n'a pas été budgétisée, car prise en charges dans les projets et programmes de l'Etat. Les cibles ont été estimées dans la SNDRIII											
Ligne d'action 1.2. : Assurer la maîtrise de l'eau	R1.1 : Les ressources en eau sont mieux gérées	Réhabiliter les ouvrages d'irrigation existants avec focus sur l'approche systémique	Il s'agit de réparer les parties défectueuses des réseaux d'irrigation (Primaire et secondaire)	840 000	70 000	58 800 000 000		X	X	X	X	X	X	X
			Il s'agit de réparer les parties les ouvrages et reprofiler les digues	700 000	50 000	35 000 000 000		X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			(submersion contrôlée, bas-fonds)											
		Assurer la maintenance des équipements d'irrigation	Organiser chaque année une session de formation de recyclage des membres de comités de gestion des offices, agences et IP sur l'entretien des réseaux et la maintenance des équipements	7	180 000 000	180 000 000		X	X	X	X	X	X	X
			Doter annuellement les membres des comités de gestion des offices, agences et IP en outils (Kit de maintenance) de maintenance	7	20 000 000	140 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Redynamiser les comités paritaires (Terre et eau)	Il s'agit de contribuer à la formation des membres des comités paritaires Terre et eau des Offices et agences de développement rural	42	3 000 000	126 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R1.2 : Les capacités des producteurs et agents d'encadr	Elaborer deux outils (encadrements et producteurs) de formation sur la gestion intégrée des ressources en eau	Il s'agit d'un montant forfaitaire relatif à la consultation pour l'élaboration de deux modules de formation	2	750 000	1 500 000		X						

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	ement sont renforcés sur la gestion de l'eau	Organiser 20 sessions de formation des acteurs (producteurs et encadrements) sur la gestion intégrée des ressources en eau	Il s'agit d'organiser une session dans chaque région qui regroupera l'ensemble des parties prenantes (encadrement technique et producteurs)	20	12 000 000	240 000 000		X		X		X		X
		Réaliser 14 émissions radios d'information et sensibilisation des usagers pour une gestion correcte des tours d'eau dans les zones aménagées	Il s'agit de la production de 2 émissions interactives par an sur les radios à forte zone de couverture avec la participation des acteurs clés dans l'animation (Leaders OPA et responsables techniques)	14	500 000	7 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R1.3 : Les investisseurs privés sont engagés dans l'aménagement et la mise en valeur	Formuler et adopter un code d'investissement des privés dans le secteur Agricole	Il s'agit de commanditer une étude d'élaboration du code d'investissement et documents afférents et organiser l'atelier de validation des résultats	1	15 000 000	15 000 000		X						
		Amener les institutions financières à mettre en place un mécanisme	Organiser un atelier de réflexion des acteurs des institutions financières autour de la définition d'un mécanisme de	2	5 000 000	10 000 000			X			X		

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	des terres	de crédit à long terme dédié à l'aménagement hydro agricole	crédit adapté pour l'aménagement hydroagricole											
		Faciliter la signature de conventions entre les privés et les offices	Il s'agit d'organiser des rencontres des rencontres d'échange entre privé et office	7	1 000 000	7 000 000		X	X	X	X	X	X	X
Ligne d'action 1.3. : Intensifier la culture du riz	R .1.1 : Les bonnes pratiques de production du riz sont appliquées	Poursuivre la diffusion du SRI dans les différents systèmes de production	Apporter un appui budgétaire au PN-SRI à travers le BSI pour faciliter la mise en œuvre	7	100 000 000	700 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Organiser 20 sessions de formation des producteurs des systèmes bas-fonds et pluvial sur la technique du SRI	Il s'agit d'organiser une session (théorie et pratique) dans les bassins à l'intention des producteurs des systèmes bas-fonds et pluvial	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur la gestion intégrée des productions et des prédateurs	Il s'agit d'organiser une session (théorie et pratique) dans les bassins à l'intention des producteurs des systèmes bas-fonds et pluvial	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme								
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
		Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les techniques de fabrication des composts (aérobie et anaérobie)	Il s'agit d'organiser une session (théorie et pratique) dans les bassins de production	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X	
		Elaborer un manuel de procédures de gestion de la subvention sur la mécanisation agricole	Il s'agit de réaliser une étude et organiser un atelier de validation des résultats de l'étude	1	8 000 000	8 000 000		X							
	R 1.2 : Les équipements de production sont modernisés	Diffuser à grande échelle le manuel de procédures de gestion de la subvention sur la mécanisation agricole	Réaliser et diffuser un sketch sur l'application du manuel en langues nationales sur l'ORTM	1	10 000 000	10 000 000		X							
		Organiser des ateliers régionaux d'information des acteurs sur l'application du manuel		20	6 000 000	120 000 000		X	X	X	X	X	X	X	
		Organiser une foire annuelle sur la mécanisation	Il s'agit d'organiser une foire qui va regrouper l'ensemble des acteurs de la mécanisation, les producteurs, les PTF...		7	20 000 000	140 000 000		X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Organiser des tests de démonstration des équipements modernes promus dans le domaine de la riziculture	Il s'agit d'organiser chaque 2 ans des tests de démonstration des équipements nouveaux dans 4 centres de regroupements des régions	24	18 000 000	432 000 000			X		X		X	
		Faire une étude d'identification des risques liés au financement de la mécanisation dans la filière rizicole	Il s'agit de commanditer une étude et organiser l'atelier de validation des résultats	1	15 000 000	15 000 000		X						
	R 1.3 : Des variétés performantes sont vulgarisées par systèmes de production	Renforcer les capacités de la recherche sur la production et multiplication de semences (pré-base, base...)	Il s'agit de renforcer les capacités techniques et matérielles de la recherche	1	1 000 000 000	1 000 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Renforcer les capacités de la recherche pour la production des hybrides localement	Il s'agit de renforcer les capacités techniques et matérielles de la recherche sur la production des hybrides au Mali	1	1 000 000 000	1 000 000 000		X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Organiser des journées portes ouvertes annuelles sur les nouvelles variétés de semences promues par la recherche.	Il s'agit d'organiser une journée d'information et sensibilisation élargie aux producteurs des grands bassins sur les nouvelles variétés avec l'appui des parcelles vitrines	7	12 000 000	84 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Renforcer le contrôle de qualité des semences produites et commercialisées	Il s'agit de former et doter en moyens logistiques les contrôleurs de qualité ; Construire et équiper des nouveaux laboratoires de certification des semences; Contribuer au fonctionnement de la commission d'homologation et la commission nationale des engrais et semences.	1	2 000 000 000	2 000 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R1.4 : L'accès des producteurs aux engrais et produits	Poursuivre la subvention des engrais minéraux et organiques	Il s'agit de réaliser une étude sur la définition du profil et le ciblage des bénéficiaires de la subvention des intrants	1	20 000 000	20 000 000		X						
			Il s'agit d'organiser un atelier de validation des résultats de l'étude	1	5 000 000	5 000 000		X						

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	phytosanitaires de qualité est amélioré	Favoriser l'implantation des unités industrielles de production d'engrais minéraux et organiques dans les grands bassins de production du riz ;	Il de réaliser une étude d'identification des sites potentiels dans les grands bassins de production.	7	1 000 000	7 000 000		X	X	X	X	X	X	X
			Organiser des ateliers de validation des résultats de l'étude avec les parties prenantes des bassins.	7	2 000 000	14 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Encourager les institutions financières à soutenir des crédits intrants à des taux acceptables	Il s'agit de créer un cadre d'échange annuel entre les institutions financières et les Organisations de producteurs autour du financement des engrais	7	3 000 000	21 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Renforcer les capacités des producteurs sur les techniques de production de composts et engrais liquides	Il s'agit d'organiser 20 sessions de formation sur la fabrication des composts et engrais liquides	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les techniques de traitement avec	Il s'agit d'organiser 20 sessions de formation sur les techniques de traitement avec les produits phytosanitaires	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		les produits phytosanitaires												
		Organiser 20 sessions de formation des agents et producteurs sur la fabrication des produits alternatifs de traitements	Il s'agit d'organiser 20 sessions de formation sur fabrication des produits alternatifs de traitements	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R 1.5 : Les normes de productions durables du riz sont promues	Promouvoir les normes SRP (Sustainable Rice Platform) et Système Participatif Garantie (SPG bio local) dans la production du riz au Mali	Il s'agit d'organiser un atelier national d'information et sensibilisation des acteurs sur le SRP et le SPG bio local	1	14 400 000	14 400 000		X						
		Organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les normes SRP et SPG bio local	Il s'agit d'organiser 20 sessions de formation des producteurs sur les normes SRP et SPG bio local	20	12 000 000	240 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Réaliser des pilotes SRP et SPG bio local dans les bassins	Il s'agit de réaliser un pilote SRP dans les différents Offices de production	7	10 000 000	70 000 000		X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	Chronogramme							
							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		de production de riz du Mali												
		Institutionnaliser les normes SRP et SPG bio local au Mali	Elaborer un document réglementaire sur les normes ; Partager avec les parties prenantes ;	1	3 000 000	3 000 000					X			
TOTAL AXE 1						102 497 400 000								

Tableau 16 : Plan opérationnel Axe 2

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ligne d'action 1 : Réduction des pertes post-récolte	R2.1.1 : Les bonnes pratiques réduisant les pertes post-récolte dans la filière sont adoptées par les acteurs	Faire l'inventaire et documenter les bonnes pratiques de récolte et de post-récolte		1	20 000 000	20 000 000		X						
		Former 5 000 acteurs en 100 sessions de 50 personnes sur le respect des conditions réduisant les pertes lors des opérations de récolte et de post-récolte		100	6 000 000	600 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X
	R2.1.2 : Les acteurs de la filière riz sont outillés en équipements/infrastructures favorisant la diminution des pertes post-récolte	Doter les acteurs en équipements/infrastructures favorisant la réduction des opérations de récolte et post-récolte (voir équipements proposés par le groupe 2)	Bâches		15 000	45 000 000								
			Motos faucheuses /faucheuses semi motorisées		3 000 000	2 400 000 000								
			Batteuses		2 800 000	2 800 000 000								
	Vanneuses			1 000 000	1 500 000 000									

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Former 3 000 en 60 sessions de 50 personnes sur l'utilisation et la maintenance des équipements			6 000 000	360 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X
Ligne d'action 2 : Amélioration des conditions de stockage, de conservation et de conditionnement	R2.2.1. : Les conditions de stockage et de conservation sont améliorées	Réhabiliter 244 magasins			10 000 000	2 440 000 000		X	X	X				
		Construire 400 nouveaux magasins			50 000 000	20 000 000 000		X	X	X	X			
		Equiper les 644 infrastructures de stockage et de conservation			30 000 000	19 320 000 000		X	X	X	X			
		Former 1 950 responsables de gestion des infrastructures, soit (3 par magasins) en entreposage, gestion des stocks et en magasinage lors de 50 sessions de formation			6 000 000	300 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R2.2.2 : Les conditions d'emballage, de conditionnement	Appuyer la création d'une Unité de fabrication/d'emballages de qualité dans le cadre des PPP			2 500 000 000	2 500 000 000			X					

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	ement et de présentation du riz marchand sont améliorées	Organiser 10 spots publicitaires/an (campagne médiatique) à l'intention des acteurs de la filière sur l'impact de l'emballage dans le circuit commercial			15 000 000	150 000 000		X	X	X	X	X	X	X
		Créer des normes standards de conditionnement, d'emballage et de présentation du riz blanc malien et les vulgariser			20 000 000	20 000 000		X	X	X				
Ligne d'action 3. Améliorer la transformation du riz	R2.3.1 : Les unités de transformation existantes sont aux normes	Faire une étude pour identifier les besoins pour la mise à niveau des 6 unités de transformation existantes (grandes unités).			15 000 000	15 000 000			X					
		Appuyer la mise à niveau des 6 unités de transformation existantes sur le plan technique et organisationnel			20 000 000	120 000 000			X	X				
		Appuyer la mise à niveau des 12 mini rizeries existantes sur			10 000 000	160 000 000								

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
		le plan technique et organisationnel													
		Créer un réseau d'artisans et de maintenanciers des équipements et renforcer leurs capacités (2 sessions de 50 personnes/an)			6 000 000	36 000 000			X	X					
		Mettre à niveau les unités de transformation en matière de commerce et la gestion des entreprises			6 000 000	36 000 000		X	X	X	X	X	X	X	
	R2.3.2 : De nouvelles unités de transformation sont implantées	Mettre en place de 4 usines modernes et 400 mini rizeries dans le cadre du partenariat public privé	Unités modernes		2 500 000 000	10 000 000 000			X	X	X	X	X	X	
			Mini rizeries		40 000 000	4 000 000 000									
			Faciliter l'accès aux crédits d'équipements à travers le FNAA aux promoteurs d'unités de transformation (1500 décortiqueuses)			3 000 000	4 500 000 000		X	X	X	X	X	X	X
			Former les gestionnaires des nouvelles unités de transformation en matière de commerce et la gestion des entreprises (1200 personnes en 50 sessions pendant la durée de l'action)			6 000 000	300 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R2.3.3 : l'étuvage et la transforma	Appuyer l'ANTR à faire le recensement des étuveuses et les volumes de riz étuvé et vendu au Mali et à l'extérieur			10 000 000	10 000 000		X							

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	tion agro-alimentaire du riz sont promus	Appuyer des OP de femmes à acquérir des unités/équipements d'étuvage et magasins de stockage conformes aux normes (3000 kits d'étuvage de 180 kg en inox, 100 aires de séchage, 100 magasins)			10 800 000 000	10 800 000 000			X	X	X	X	X	X
		Construction de 10 centres pilotes de transformation de riz étuvé			110 000 000	1 100 000 000			X	X	X			
		Former 5000 femmes en 100 sessions aux bonnes pratiques d'étuvage			6 000 000	600 000 000		X	X	X	X	X	X	X
	R2.3.4 : La rentabilité des unités de transformation est accrue	Réduire la facture énergétique des usines de transformation				0			X	X	X	X	X	X
		Appuyer les unités à mettre en place des systèmes de gestion efficaces			6 000 000	732 000 000								
Ligne d'action 4. Renforcer l'accès du riz au marché	R2.4.1 : Le circuit de distribution du riz local est amélioré	Actualiser l'étude sur l'inventaire des acheteurs institutionnels ;			10 000 000	10 000 000		X						
		Promouvoir la contractualisation entre les acteurs de la filière ;			60 000 000	420 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X
		Développer des activités de marketing autour du riz local aux niveaux national et			50 000 000	350 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		régional, notamment les solutions digitales ;												
		Création d'un observatoire du riz local ;				0		X						
		Mettre en place des centrales d'achat de riz				0		X	X					
		Plaidoyer pour la formalisation de l'achat institutionnel et l'étendre aux services des armées, des hôpitaux, des cantines scolaires, des ONG humanitaires, etc.			50 000 000	50 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X
		Organisation de la journée nationale du riz			10 000 000	70 000 000		X	X					
		Former 5000 personnes en 100 sessions sur la gestion et le marketing ;			6 000 000	600 000 000		X						
		Engager des réflexions sur le choix des emballages et faciliter l'accès des commerçants aux emballages de qualité			5 000 000	5 000 000		X						
		Organiser des visites d'échanges dans la sous-région			20 000 000	100 000 000		X						
	R2.4.3 : Un label riz Mali est créé	Développer et promouvoir des labels commerciaux collectifs pour la commercialisation du riz ;			60 000 000	60 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X

Ligne d'action	Résultats	Activités	Hypothèses	Quantité	Coût unitaire	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		Faire une étude sur la faisabilité de la labellisation du riz Mali			1 000 000	1 000 000		X						
		Organiser un atelier national de validation de l'étude			5 000 000	5 000 000		X						
		Enregistrer le label riz Mali au niveau de CEMAPI et à l'OAPI			20 000 000	20 000 000		X	X					
	R2.4.4 : La connexion entre les zones de production et le marché	Construire des pistes rurales pour acheminer la production vers les marchés			30 000 000	60 000 000 000	X	X	X	X	X	X	X	X
		Améliorer et régler le transport du riz vers les marchés				0		X	X	X	X	X	X	X
Total Axe 2						146 555 000 000								

Tableau 17 : Plan opérationnel Axe 3

Lignes directrices	Résultats	Actions	Hypothèse	Quantité	Coût unitaire	Coût total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Ligne Directrice 3.1. Mettre en place un dispositif de financement durable des actions de la filière	R3.1.1. Un mécanisme de prélèvement est mis en place	A3.1.1. Organiser 10 sessions d'informations et de sensibilisation sur les cotisations interprofessionnelles	Tenir 10 réunions avec l'ensemble des membres des familles professionnelles au des grands bassins de production du riz	10	6 000 000	60 000 000	X	X							
		A3.1.2. Mettre en place le mécanisme de cotisations interprofessionnelles	Une étude a été réalisée avec des propositions d'options. Il s'agira d'opérationnaliser l'option retenue. Prise en charge d'une cellule de gestion	7	50 000 000	350 000 000		X	X	X	X	X	X	X	X
	R3.1.2. Un cadre de partenariat public privé est mis en place	A3.1.3 Organiser des rencontres d'échange entre les acteurs de la filière et le secteur privé	Il s'agit d'animer le cadre d'échange entre les acteurs une fois par an pour faire le bilan et la planification	7	3 000 000	21 000 000		X	X	X	X	X	X	X	X
		A3.1.4. Mettre en place des modèles d'affaires	Cette activité se repose sur l'information sensibilisation des acteurs sur les avantages des modèles d'affaires et de les inciter à la contractualisation. Il sera organisé 4 rencontres pour la circonstance.	4	4 000 000	16 000 000			X	X	X	X			
		R3.1.2. le crédit est accessible en	A3.1.1. Organiser des sessions de formation	Il s'agit de sensibiliser les leaders des familles	3	4 000 000	12 000 000			X	X				

Lignes directrices	Résultats	Actions	Hypothèse	Quantité	Coût unitaire	Coût total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	amont et en aval de la filière	sur l'éducation financière	professionnelles sur les avantages et les obligations en termes d'emprunt et de gestion											
		A3.1.2. Développer des produits financiers adaptés avec les banques et SFD	Faire un inventaire des produits existants à travers une rencontre d'échange avec les banques et les SFD en vue de voir les opportunités et prendre en compte les besoins spécifiques des acteurs	1	6 000 000	6 000 000		X						
	R3.1.2. Les risques de financement bancaire sont réduits	A3.1.2.1 Appuyer la bonification du taux d'intérêt	Il s'agit recruter un consultant pour élaborer le document de plaidoyer à soumettre au Ministère en charge du développement rural	1	1 500 000	1 500 000		X						
		A3.1.2.2 Mettre en place un fonds de garantie par l'Etat et les professionnels de la filière	Il s'agit de recruter un consultant pour mettre en place le mécanisme de fonds de garanti.	1	6 000 000	6 000 000		X						
		A3.1.2.3 Mettre en place un système d'Assurance Agricole	Il s'agit dans un premier temps de tester les produits existants, puis faire une évaluation et valider et mettre à l'échelle le produit le plus efficace. Pour ce faire un consultant sera recruté pour faire un état des lieux des produits d'assurance disponible et une évaluation de	1	12 000 000	12 000 000		X	X	X				

Lignes directrices	Résultats	Actions	Hypothèse	Quantité	Coût unitaire	Coût total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
			chaque produit en terme d'adoption												
Ligne Directrice 3.2 : renforcer les capacités des acteurs de la filière	R3.2.1 Les capacités des acteurs des chaînes de valeurs sont renforcées sur la démarche qualité	A3.2.1.1. Informer et sensibiliser sur les normes	il s'agit de tenir des réunions de sensibilisation avec les acteurs à travers 10 sessions	10	1 000 000	10 000 000		X	X						
		A3.2.1.2. Former les acteurs des chaînes de valeur sur la démarche qualité	Recruter un consultant pour la conception des modules et la formation des formateurs des acteurs	2	14 000 000	28 000 000			X	X					
	R3.2.2 Les capacités techniques et opérationnelles des faitières sont renforcées	A3.2.2.2. Renforcer la représentativité des familles membres de l'Interprofession de la filière riz (IFRIZ-M)	Sensibiliser les acteurs à formaliser leur structuration au niveau régional et local	10	1 500 000	15 000 000		X	X	X	X	X	X	X	X
		A3.2.2.3. Renforcer les capacités de gestion technique et financières des organes de l'interprofession	il s'agit de former les responsables de l'interprofession et ses familles membres et les personnels techniques sur les outils techniques et de gestion	10	1 000 000	10 000 000		X	X						
	R3.2.2.3 Les capacités techniques et opérationnelles des structures de recherches et d'encadrement sont renforcées	A3.2.2.3.1 Sécuriser le domaine de recherche	Organiser un. Il s'agit de matérialiser les domaines existants ; établir les plans d'utilisation pour la création de titre de propriété	6	5 000 000	30 000 000		X	X	X					
		A3.2.2.3.2. Renforcer les capacités de la recherche pour la production des	Appui au financement de 20 projets de recherche stratégique et R&D Appui à	1	1 490 000 000	1 490 000 000			X	X	X	X	X	X	X

Lignes directrices	Résultats	Actions	Hypothèse	Quantité	Coût unitaire	Coût total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		techniques et technologies	<p>l'installation de 10 station de micro-météo pour le suivi climatique</p> <p>Appui en équipements de deux (2) laboratoires de recherche</p> <p>Appui en équipements de travail du sol (3 motoculteurs et accessoires, 3 semoirs, 3 repiqueuses motorisées, et 3 mini-moissonneuses batteuses) de mise en place du riz et de récolte pour les stations de recherche</p> <p>Construction et équipement de quatre (4) infrastructures déconditionnement, de stockage et de conservation des et de semences de riz (base pré base et souches) à Bamako, Niono, Sikasso et Mopti</p>											
		A3.2.2.3.3 Faire connaître des utilisateurs les techniques et technologies développées par la recherche	<p>Appui à la mise en place de 4 vitrines de démonstration au niveau des stations de recherche de Niono, Longorola, Finkolo et Mopti recherche</p> <p>Organiser 3 journées portes ouvertes avec la participation des acteurs de la filière</p>	1	25 000 000	25 000 000			X	X	X	X	X	X

Lignes directrices	Résultats	Actions	Hypothèse	Quantité	Coût unitaire	Coût total	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		A3.2.2.3.4. Former les agents de vulgarisations et les autres acteurs de la filière sur les techniques, technologies éprouvées et les métiers de la riziculture Appui à la formation de 10 doctorats et de 10 masters en : biotechnologie, amélioration variétale, agronomie défense des cultures et des aspects post récolte	Appui à la formation de 10 doctorats et master en : biotechnologie, amélioration variétale, agronomie défense des cultures et des aspects post récolte Elaboration de 13 curricula de formation (production du riz, métiers de la riziculture) Organiser au moins 10 sessions de formation de différents acteurs de la riziculture	1	341 600 000	341 600 000				X		X		X
2 434 100 000														

Annexe 3 : Projection

Tableau 18 : Estimation des besoins en engrais

SYSTEMES DE RIZICULTURE	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Riz en Maîtrise totale						
Superficie en ha	305 050	342 091	382 836	427 656	476 957	531 189
Dose Urée (kg/ha)	250	250	250	250	250	250
Quantité Urée (Tonne)	76 263	85 523	95 709	106 914	119 239	132 797
Dose NPK (kg/ha)	200	200	200	200	200	200
Quantité NPK	61 010	68 418	76 567	85 531	95 391	106 238
Quantité compost industriel (Tonne)	305 050	342 091	382 836	427 656	476 957	531 189
Engrais liquide concentré (Litre)	305 050	342 091	382 836	427 656	476 957	531 189
Riz en Submersion contrôlée						
Superficie en ha	219 600	223 766	227 932	232 098	236 264	240 430
Dose Urée (kg/ha)	100	100	100	100	100	100
Quantité Urée (Tonne)	30 505	34 209	38 284	42 766	47 696	53 119
Dose NPK (kg/ha)	100	100	100	100	100	100
Quantité NPK	30 505	34 209	38 284	42 766	47 696	53 119
Quantité compost industriel (Tonne)	219 600	223 766	227 932	232 098	236 264	240 430
Riz de bas fond						
Superficie en ha	76 877	80 704	84 531	88 358	92 186	96 013

SYSTEMES DE RIZICULTURE	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dose Urée (kg/ha)	100	100	100	100	100	100
Quantité Urée (Tonne)	30 505	34 209	38 284	42 766	47 696	53 119
Dose NPK (kg/ha)	200	200	200	200	200	200
Quantité NPK	61 010	68 418	76 567	85 531	95 391	106 238
Quantité compost industriel (Tonne)	76 877	80 704	84 531	88 358	92 186	96 013
Riz pluvial						
Superficie en ha	472 243	472 243	472 243	472 243	472 243	472 243
Dose Urée (kg/ha)	100	100	100	100	100	100
Quantité Urée (Tonne)	30 505	34 209	38 284	42 766	47 696	53 119
Dose NPK (kg/ha)	200	200	200	200	200	200
Quantité NPK	61 010	68 418	76 567	85 531	95 391	106 238
Quantité compost industriel (Tonne)	472 243	472 243	472 243	472 243	472 243	472 243
TOTAL UREE	167 778	188 150	210 560	235 211	262 326	292 154
TOTAL NPK	213 535	239 464	267 985	299 359	333 870	371 832
TOTAL compost industriel	1 073 770	1 118 804	1 167 542	1 220 355	1 277 650	1 339 875
Total engrais liquide	305 050	342 091	382 836	427 656	476 957	531 189

Tableau 19 : estimation des besoins en produits phytosanitaires

SYSTEMES DE RIZICULTURE	2025			2026			2017			2028			2029			2030		
	Supe	Herb	Insect	Supe	Herb	Insect	Supe	Herb	Insect	Supe	Herb	Insect	Supe	Herb	Insect	Supe	Herb	Insect
Riz en Maîtrise totale	305 050	305 050	101 683	362 824	362 824	120 941	430 226	430 226	143 409	508 863	508 863	169 621	600 606	600 606	200 202	707 639	707 639	235 880
Riz en Submersion contrôlée	219 600	658 800		223 766	671 298		227 932	683 796		232 098	696 294		236 264	708 792		240 430	721 290	
Riz en Submersion libre	210 200			200 427			190 653			180 880			171 107			161 333		
Riz de bas fond	76 877	76 877	25 626	80 704	80 704	26 901	84 531	84 531	28 177	88 358	88 358	29 453	92 186	92 186	30 729	96 013	96 013	32 004
Riz pluvial	472 243		157 414	496 444		165 481	520 644		173 548	544 845		181 615	569 046		189 682	593 246		197 749
Total	1 283 970	1 040 727	284 723	1 364 164	1 114 826	313 324	1 453 987	1 198 554	345 134	1 555 044	1 293 515	380 689	1 669 207	1 401 583	420 612	1 798 661	1 524 941	465 633

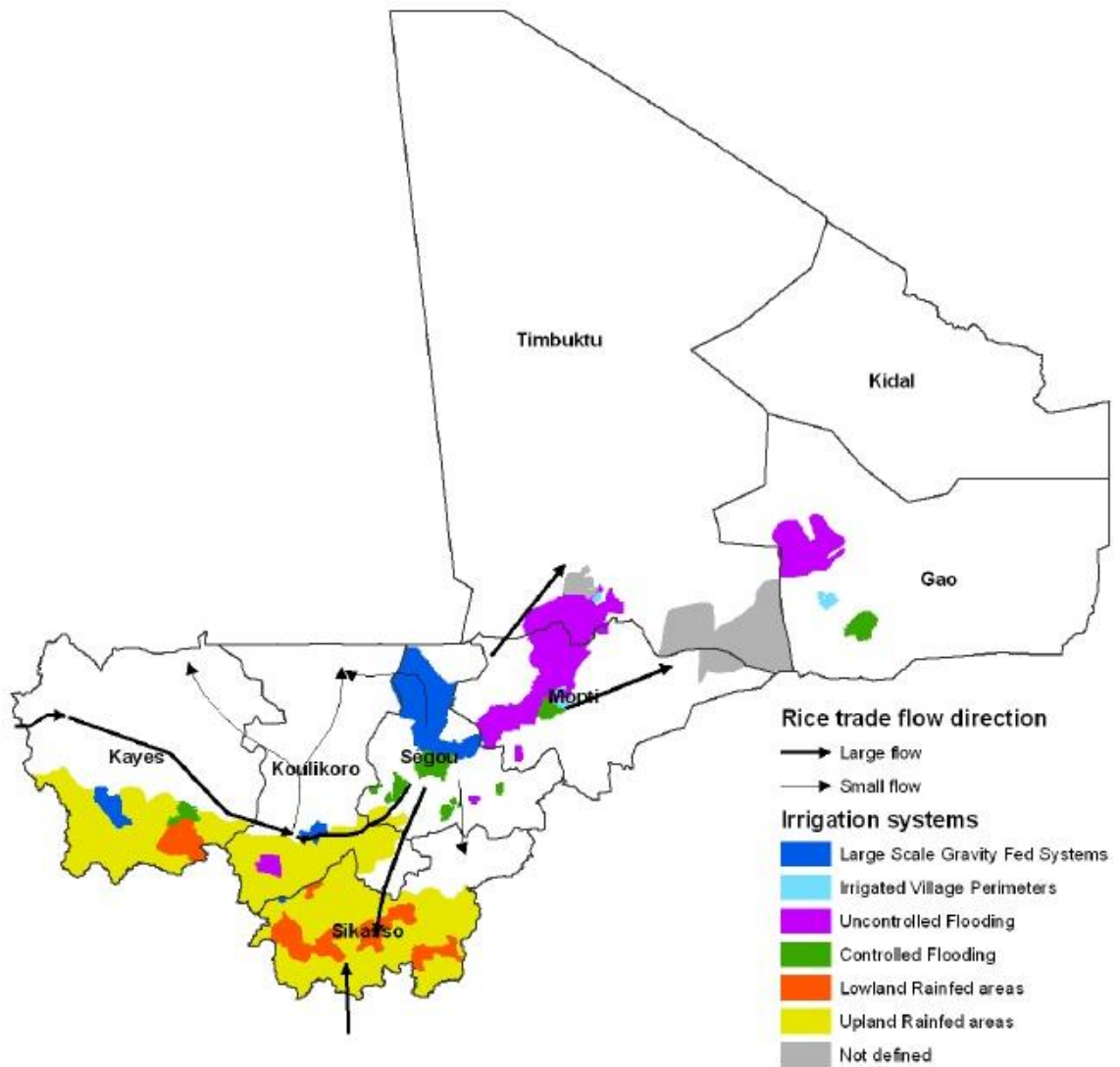
Annexe 4 : estimation des besoins équipements de 2023 à 2030

Tableau 20 : estimation des besoins en équipements agricoles

Systèmes/ Equipements	CR P	Tracteurs et accessoires	Motoculteurs et accessoires	Unités attelées	Filets de capture	Repiqueus e manuelle	Repiqueuse motorisée	Semoirs	Appareils de traitement phytosanitaires	Equipement de protection individuel
Maitrise totale	7	200	900	0	5000	500	500	1000	100	1000
Submersion contrôlée	4	300	100	0	0	0	0	1000	100	1000
Submersion libre	1	35	0	0	0	0	0	1000	100	1000
Bas-fonds aménagés	1	70	300	0	0	100	0	1000	100	1000
Pluvial	1	35	200	0	0	0	0	2000	100	1000
Total	14	640	1500	0	5000	600	500	6000	500	5000

Annexe 5 :

Figure 5 : Zones de production rizicole



Ministry of Agriculture Source: FEWSNET and T and M

Annexe 5 :

Tableau 21 : typologie des acteurs de la commercialisation

Acteurs directs de la commercialisation du riz	Activités principales	Tâches
Collecteurs	Collecte de la production de riz	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de la production - Stockage - Transport - Vente
Commerçants de paddy	Commercialisation de riz paddy	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de paddy - Transport - Stockage/Conservation - Vente de paddy
Commerçants grossistes de riz décortiqué	Commercialisation en gros de riz décortiqué	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de riz décortiqué - Transport - Stockage/Conservation - Vente de riz décortiqué
Commerçants détaillants de riz décortiqué	Commercialisation au détail de riz décortiqué	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de riz décortiqué - Transport - Stockage/Conservation - Vente de riz décortiqué
Coopératives et de groupements de commercialisation	Organisation de la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Planification de la campagne - Suivi encadrement de la commercialisation (respect des normes et standards) - Recherche de crédits groupés
	Organisation de la vente	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage mutualisé - Recherche de marché - Participation à des salons ou foires

Source : IFRIZ, 2022

Annexe 6 : Indicateurs de base de l'approche RICE

Tableau 22 : indicateurs de base de l'approche RICE

CATEGORIE	CODE	INDICATEURS
Global (Overall) O	01	Quantité de paddy
	02	Superficie récoltée
	03	Rendement par hectare de terre
	04	Taux d'autosuffisance
Résilience (R)	R1	Superficie irriguée
	R2	Quantité de semences de variétés résilientes
Industrialisation (I)	I1	Niveau de capacité de transformation industrielle
	I2	Niveau de mécanisation de la production
Compétitivité (C)	C1	Part du riz local sur le marché
	C2	Quantité de semences de variétés à haut rendement
Autonomisation/Capitalisation (Empowerment) E	E1	Accès des petits exploitants agricoles aux services financiers
	E2	Accès des exploitants agricoles à la formation technique et services de vulgarisation
Prix	-	Prix de détail du riz produit localement et du riz importé